

Défense & Stratégie

Sommaire

Editorial : Les surprises stratégiques et l'Europe..p 2

L'accord transatlantique de libre échange : « Il faut tout revoir » !

Bertrand de Kermel.....p 5

Réflexions sur la dissuasion nucléaire française.

Général André Bourachot.....p 34

Crise sans fin : La politique de défense italienne à la recherche d'elle-même.

Jean Néel.....p 41

Notes de lecture.....p 62

Bryan Ward-Perkins. *La chute - de Rome. Fin d'une civilisation.*

David Engels. *Le déclin. La crise de l'Union européenne et la chute de la République romaine. Quelques analogies historiques.*

Gabriel Martinez-Gros. *Brève histoire des Empires. Comment ils surgissent. Comment ils s'effondrent ?*

Robert Frank. *La hantise du déclin. La France de 1914 à 2014.*

EDITORIAL

Le temps des « *Surprises stratégiques* »

Des études récentes sur la « *surprise stratégique* »¹ viennent éclairer les crises récentes, la première celle de l'Ukraine en avril dernier, suivi d'une seconde début juin au Moyen-Orient avec l'entrée en Irak des radicaux islamistes de l'Etat Islamique en Irak et au Levant (EIIL). En quelques jours d'offensive, ils prennent la seconde ville d'Irak, Mossoul et sa province, puis la ville de Tikrit située à 150 kms de Bagdad. Cette brusque avancée des forces de l'EIIL a provoqué la fuite d'une partie des habitants (essentiellement les non-sunnites) qui ont cherché refuge dans la zone sous contrôle des Kurdes. Ce sont 500.000 habitants qui ont fui la ville de Mossoul. Le 30 juin, l'EIIL annonce la création d'un Califat islamique regroupant les régions conquises en Syrie et en Irak. Ils mettent en place un Etat islamique dans les régions occupées. Comment les forces de l'EIIL, évaluées à 20.000 hommes, ont-elles pu mettre en déroute si rapidement les forces armées irakiennes ? Leur victoire leur a permis de se renforcer en récupérant des armes lourdes (blindés, hélicoptères Black Hawks) fournies par les Américains à l'armée irakienne en fuite. Dans le domaine financier, l'EIIL a reçu des aides des pays du Golfe mais elle collecte aussi l'impôt dans les zones sous son contrôle (8 millions de \$) et a mis la main sur les 430 millions de \$ conservés par la banque irakienne de Mossoul. Elle contrôle aussi la production de pétrole de la raffinerie de Baiji.² L'EIIL est arrivée à se constituer en Etat, à lever l'impôt et à imposer la loi islamique. Cela prouve que les forces « transnationales » ont besoin d'avoir une assise territoriale pour prospérer et se développer.

La « surprise » est telle que les Etats-Unis restent sans voix. Après avoir envahi l'Irak en 2003 et détruit l'armée de Saddam Hussein, occupé le pays pendant huit ans jusqu'en 2011, perdu 4.500 soldats, formé et équipé l'armée irakienne pour 40 milliards de \$, les Américains s'aperçoivent que le gouvernement mis en place à Bagdad (à forte majorité chiite avec le président Nouri al-Maliki) se trouve dans l'incapacité de s'opposer à la brusque offensive victorieuse des forces de l'EIIL. Le gouvernement irakien demande

¹ Voir le numéro de la revue *Stratégique*, consacrée à « La surprise stratégique », N°106, 2014. Voir aussi l'étude de Corentin Brustlein, « La surprise stratégique. De la notion aux implications », IFRI, *Focus N°10*, octobre 2008. 48 p.

² Entretien avec Romain Caillet par Sibylle Rizk : « L'EIIL est comparable à l'Etat des talibans » in *Le Figaro* du 16 juin 2014, p 6.

une aide immédiate en armement mais les responsables américains hésitent à livrer des armes sophistiquées (hélicoptères *Apache*, avions *F-16*) de peur de voir ces armes tomber dans les mains de l'adversaire. Ils hésitent aussi à apporter un appui aérien. L'aide est conditionnée à la mise en place d'une politique de « dialogue national » par le gouvernement chiite en place, ce qui semble difficile dans la situation actuelle où l'affrontement entre chiïtes et sunnites s'est généralisé au Moyen-Orient. Cette conception occidentale de la démocratie n'est pas celle des élites politiques de la région qui ne comprennent pas pourquoi lorsque l'on est élu, (même à l'issue d'un processus électoral libre), il ne faut pas confisquer le pouvoir pour son propre camp et éliminer toute opposition. C'est pourtant ce qui se passe dans tous les pays de la région qui rejette le modèle occidental de la démocratie !

Dominique de Villepin, ancien ministre des affaires étrangères de Jacques Chirac en 2003 insiste sur l'ampleur de cette crise : « Prenons la mesure de ce qui se joue ici : la communauté internationale est face au défi du suicide moral du Moyen-Orient, comme jadis elle dut faire face à celui de l'Europe. Le pire est peut-être encore à venir. Comment mettre fin à une guerre civile d'ampleur régionale ? Comment faire cesser l'ensauvagement des esprits ? ».³

La troisième *surprise stratégique* est celle de l'amende record de 8,9 milliards de \$ (6,5 milliards d'euros) infligée à la banque BNP-Paribas par la justice américaine. C'est la pénalité financière la plus élevée imposée par les Etats-Unis à une banque. La raison ? La BNP a réalisé des transactions illicites entre 2002 et 2012 avec trois Etats sous embargo, à savoir l'Iran, Cuba et le Soudan. A partir du moment où ces transactions ont été effectuées en dollars, la banque relevait de la justice américaine. De plus la tribunal new-yorkais (service de régulation financière de l'Etat de New York dirigé par Benjamin Lawsky), a constaté aussi des falsifications de documents commerciaux pour camoufler ces transactions.

Cette amende de près de 9 milliards de \$ montre la puissance financière des Etats-Unis qui peuvent faire plier des sociétés transnationales en appliquant uniquement la loi américaine. En effet les embargos contre les trois pays incriminés relèvent d'une décision unilatérale des Etats-Unis, l'ONU n'a adopté aucune résolution concernant un embargo. Cette capacité de « punir » des entreprises étrangères, en leur infligeants de amendes importantes, permet aux Etats-Unis de déstabiliser des entreprises et des Etats.

³ Dominique de Villepin, « Au Moyen-Orient, le vertige du sang et de la vengeance » in *Le Figaro* des 14-15 juin 2014, p 20.

Les sanctions financières sont aussi efficaces que la menace de l'emploi de la force armée.

Si l'on retient la définition large de la stratégie « comme champ où s'articulent le politique et le militaire »⁴, les trois « surprises stratégiques » sont des surprises diplomatiques, politiques et militaires qui montrent l'instabilité de l'ordre international et surtout la permanence des rapports de forces dans les domaines politique, financier et militaire.

Une réflexion devrait être menée dans le domaine théorique sur le retour de la puissance de l'Etat. C'est le cas au Moyen-Orient où les différents mouvements djihadistes décident de créer un Etat pour développer leur projet politique. Dans le domaine financier, c'est l'hyper puissance américaine qui impose sa loi et ses normes aux acteurs économiques, les multinationales, comme la BNP-Paribas.

Les Européens persistent à vivre dans un monde irénique. Ils doivent prendre en compte cette réalité du système international mais surtout avoir la volonté de peser pour défendre leurs intérêts. C'est le cas dans le cadre des négociations de l'Accord transatlantique de libre échange entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Bertrand de Kermel montre dans son article que les Européens doivent être capables de défendre leurs intérêts face aux Américains. Le général André Bourachot insiste sur un point important concernant la modernisation de la force nucléaire française. On ne peut oublier que la « dissuasion nucléaire » est destinée à défendre les intérêts vitaux de la France. Or, il faut prendre garde à ce que ces intérêts vitaux ne disparaissent pas dans le cadre des négociations internationales au profit d'organismes internationaux incontrôlables. Dans ce cas, la dissuasion n'aurait plus de raison d'être et le débat sur le maintien de la force nucléaire non plus. Jean Néel nous montre qu'à travers les débats sur le futur livre blanc de la défense en Italie, se décide le choix des futurs armements ; or si les Etats membres de l'UE n'achètent pas « européen », c'est la survie de l'industrie européenne d'armement qui se joue et par conséquent l'indépendance de l'Europe.

Patrice Buffotot

Observatoire européen de sécurité

5 juillet 2014

⁴ Jean-Philippe Baulon, « Introduction générale. Surprise stratégique, surprise en stratégie » in *Stratégie*, N°106, 2014.

L'Accord transatlantique de libre échange : « Il faut tout revoir ! »

Bertrand de Kermel

Président du Comité Pauvreté et Politique

L'Union Européenne vient d'achever la négociation d'un accord de « libre échange » avec le Canada, et vient de démarrer la négociation d'un accord semblable avec les Etats-Unis. Objectif : développer le commerce entre les deux continents.

Cette négociation comporte deux grands volets distincts :

- 1 - Les échanges commerciaux de biens et de services entre les deux continents.
- 2- La protection des investisseurs étrangers, et le règlement des différends entre investisseurs et Etats par la création d'un Tribunal d'exception supranational dénommé « Panel d'arbitrage ».

Le premier volet soulève des questions importantes, mais surmontables. Le deuxième volet est beaucoup plus problématique, car il remet en cause les fondements même de nos démocraties. Parce qu'il partage ce point de vue, le gouvernement allemand a écrit le 15 mars 2014 à la Commission européenne, pour préciser qu'il était désormais opposé à la création de ce « panel d'arbitrage ». C'est dire que cette négociation mérite une attention toute particulière, car les enjeux sont considérables. D'autant plus considérables que les négociateurs ont une grande ambition : faire de cet accord un modèle à étendre sur toute la planète, comme on le verra plus loin. Sur le principe, cette ambition est louable, mais cela mérite d'être examiné de près.

Dans le présent article, et malgré le peu d'informations diffusées sur cette négociation, nous allons :

- expliquer pourquoi le volet concernant les investisseurs et le système d'arbitrage est extrêmement dangereux pour la démocratie, et qu'il doit être supprimé, comme le demande l'Allemagne,

- justifier le titre que nous avons choisi : « accord transatlantique de libre échange : il faut tout revoir ».

Ceci nous conduira à analyser plus fondamentalement la mondialisation telle que nous la vivons depuis les années 80, et les raisons qui ont amené l'emblématique fondateur du Forum de Davos, Monsieur Klaus Schwab, à déclarer dans la presse le 20 janvier 2014 que la gestion de la mondialisation est un échec collectif. Déclaration « décoiffante » venant d'un tel personnage.

Pour bien comprendre cette évolution et ces prises de position, il faut d'abord se remettre en mémoire le fonctionnement de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), qui régit aujourd'hui le commerce mondial, et les raisons qui ont conduit des Etats et des Continents à délaisser peu à peu cette institution pour développer des accords bilatéraux dits de libre échange.

*

1- Du GATT à l'OMC (1947-1994).

L'ancêtre de l'OMC était le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Créé en 1947, par 23 pays, il avait pour objet la libéralisation du commerce mondial. L'idée était que le protectionnisme qui avait suivi la grande récession de 1929 était l'une des principales causes de la guerre de 1939-45. Le Gatt avait pour objet d'éviter que ce scénario se reproduise.

Il fonctionna de 1947 à 1994 au moyen de ce que l'on appelait des « rounds », qui duraient généralement cinq ans. Ces rounds se traduisaient concrètement par la baisse régulière des droits de douane et la réduction progressive des restrictions quantitatives ou qualitatives aux échanges (baisse de quotas d'importations etc..).

Le GATT fonctionnait selon le système du consensus. Il ne disposait pas d'un tribunal ou d'un système permettant de condamner les pays qui ne respectaient pas ou mal les engagements pris pendant les « rounds ». Néanmoins, grosso modo, les décisions prises à l'issue des rounds étaient appliquées.

Le dernier et le plus important de ces « rounds » du GATT, a démarré en 1986 à Punta del Este (Uruguay) et s'est achevé à Marrakech, en 1994. Il a conduit à la disparition du GATT, et à la création, en son lieu et place, de l'Organisation Mondiale du Commerce : l'OMC.

Depuis l'OMC, on ne parle plus de « rounds » mais de « cycles de négociations ». Alors que le GATT régissait principalement le

commerce des marchandises, les accords de l'OMC ont été élargis au commerce des services ainsi qu'aux échanges d'inventions, de créations et de dessins et modèles (propriété intellectuelle). L'agriculture a également été inscrite parmi les secteurs relevant des négociations de l'OMC.

C'est une organisation beaucoup plus élaborée que le GATT. Elle dispose d'un Tribunal (l'Organe de règlement des différends, ou ORD), qui a pour objet de trancher les litiges. Lorsqu'un pays estime qu'un autre pays ne respecte pas les accords, il saisit l'ORD. Il s'ensuit une procédure contradictoire qui est rapide. Une décision est en principe rendue en 18 mois, appel compris. Il est très important de noter que seuls les Etats signataires peuvent saisir l'ORD. Aucune entreprise ne peut le saisir directement. Ce point est fondamental, comme nous le verrons par la suite.

L'OMC fait partie des institutions qui, demain, constitueront les bases d'un embryon de gouvernance (ou de coordination) mondiale, pour régler les problèmes qui ne peuvent plus être traités au niveau des seuls Etats. Parmi ces institutions incontournables, on peut citer le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et, sans doute bientôt, l'Organisation Mondiale de l'Environnement. Cette liste n'est pas exhaustive.

Malheureusement, plusieurs vices de construction entachent l'OMC, dont les trois plus importants sont les suivants :

1 - L'absence de toute prise en compte de la question monétaire. Les manipulations monétaires faussent les équilibres négociés à l'OMC en matière de droits de douane, car elles remettent en cause les prévisions des négociateurs. D'où des pertes de compétitivité dans certains secteurs et les conséquences qui en découlent (fermetures de sites, délocalisations etc...). Les accords de l'OMC étant obligatoires, les pays partenaires ne peuvent plus réagir aux effets néfastes d'une dévaluation par une augmentation de leurs droits de douane, pour éviter d'être inondé par des importations à bas prix. C'est un dysfonctionnement majeur, dont la Chine et les Etats Unis usent et abusent.

2 - L'absence de toute prise en compte de la réciprocité des échanges. Beaucoup de pays, et tout particulièrement la France se plaignent de cette situation. La libéralisation des échanges par suppression des droits de douane a pour effet de déplacer la fabrication de certains biens dans des lieux plus propices à sa

production au meilleur rapport qualité-prix. Cela n'est bénéfique que si les différents partenaires aux échanges se spécialisent dans les domaines où ils sont les meilleurs, et parviennent ainsi à un équilibre minimal entre importations et exportations. Si l'un des partenaires attire chez lui la majorité de la production, car il est extrêmement compétitif, et inonde les autres de ses exportations, le système, au lieu d'être « gagnant-gagnant » devient « gagnant-perdant ».

L'OMC est muette sur ce sujet, alors qu'il existe des solutions. Par exemple, Timothy Geithner, secrétaire au Trésor de Barack Obama, avait proposé en 2010 que chaque Etat limite à 4 % de son PIB, son excédent ou son déficit commercial. Lionel Stoléro, ancien Ministre, et auteur d'un rapport sur ce thème en 2011, proposait plus modestement que chaque Etat fortement excédentaire ou déficitaire s'efforce de baisser pendant trois ans son excédent ou son déficit d'un demi-point de PIB par an. Selon lui, cela suffirait sans doute à ramener les échanges mondiaux et l'emploi à l'équilibre. Il existe d'autres réponses à ce problème.

Il est particulièrement regrettable que ce sujet ait été esquivé à l'OMC, car il s'agit d'un des piliers de la théorie économique de RICARDO.

3 - L'absence de prise en compte des dimensions sociale et environnementale.

Aujourd'hui, dès lors que les règles du commerce sont respectées, aucun pays ne peut s'opposer à l'importation d'un produit sur son territoire, même si le produit est fabriqué au prix de graves dégâts environnementaux et dans des conditions sociales qui piétinent la charte de l'ONU et les textes de l'Organisation Internationale du travail. On ne peut plus continuer à acheter, dans nos pays riches, des produits fabriqués dans des conditions trop souvent indécentes. Les mille ouvriers brûlés vifs dans leur usine au Bangladesh nous l'ont rappelé de façon tragique. Les ONG demandent depuis longtemps l'insertion de clauses sociales et environnementales dans les négociations de l'OMC, mais elles se sont toujours heurtées à un refus. C'est totalement inacceptable au XXI^{ème} siècle.

Pour terminer sur cette rapide présentation de l'OMC, on peut relever un point curieux : Quand on examine l'organigramme de l'ONU et de ses organisations, on s'aperçoit que l'OMC fait partie « des organisations apparentées ayant des accords spéciaux avec les Nations unies, mais non membres du système ». Elle n'y est donc pas rattachée juridiquement. Cette situation est-elle fortuite ? Ne s'agit-il pas au contraire d'un montage destiné à consolider la prépondérance du droit du commerce sur les autres droits ? Il

faudra tôt ou tard y remédier, et conférer à l'OMC le même statut que le FMI, la Banque Mondiale etc...

2- De l'OMC aux accords bilatéraux de libre échange

La création de l'OMC en tant qu'organisation internationale chargée du commerce et des échanges, fut bien sûr l'occasion de signer un premier cycle (dénommé cycle de Marrakech) dont la mise en œuvre s'étala sur les six ans qui suivirent, afin que les entreprises puissent s'adapter aux changements qui en résultaient

Ces changements pouvaient être classés en trois catégories :

- Baisse progressive des droits de douane
- Baisse progressive des subventions à la production (agriculture) et à l'exportation (aéronautique, agriculture, agroalimentaire...)
- Suppression progressive des entraves aux échanges. Cela vise par exemple les réglementations sanitaires, ne reposant pas sur des éléments scientifiques avérés. Par exemple, l'Europe a perdu dans le dossier de la viande provenant d'animaux élevés avec des hormones de croissance, car elle n'a jamais pu démontrer scientifiquement les risques sanitaires que cela posait. Elle doit fournir chaque année des compensations aux Américains, tant qu'elle refusera l'importation de cette viande.

La suite mit au grand jour les immenses difficultés de l'exercice. Négocier la libéralisation du commerce mondial entre pays développés, émergents, pauvres, voire très pauvres, relève du casse tête, tant les besoins et les intérêts sont différents. Le prix Nobel Maurice Allais avait d'ailleurs proposé d'organiser la mondialisation entre ensembles régionaux de niveaux de vie et de niveau de salaires comparables, pour élargir ensuite ce cadre au fur et à mesure des progrès. Etant marginalisé par les économistes, la presse et le monde politique, son discours fut malheureusement inaudible, alors qu'il avait raison.

En 2001 débutait un nouveau cycle de libéralisation (dénommé cycle de DOHA ou encore cycle du développement) mais celui-ci se trouva rapidement dans l'impasse, tant les difficultés étaient grandes. Pour éviter qu'il conduise à la mort de l'OMC, un accord fut néanmoins trouvé à BALI en 2013. En réalité, il s'agit d'un accord à minima, d'un affichage pur et simple, destiné à montrer

que les négociations multilatérales ont encore leur place dans le concert mondial.

Le risque de disparition pure et simple de l'OMC est donc réel, car, devant la lourdeur des discussions multilatérales, nombre de pays préfèrent maintenant créer entre eux des zones de libre échange, plus simples à négocier. Et ces accords prolifèrent.

En janvier 2012, le Comité des accords de libre-échange régionaux de l'OMC recensait, de par le monde, plus de 500 accords de libre échange conclus entre deux ou plusieurs Etats.

C'est dans ce contexte qu'il faut analyser maintenant la négociation transatlantique de libre échange, qui a démarré en juillet 2013 entre les Etats Unis et l'Union Européenne.

3- La négociation sur le partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement.⁵

La Commission Européenne décrit ainsi ce projet : « Les négociations ont pour objet d'éliminer les obstacles au commerce (tarifs douaniers, réglementations superflues, restrictions aux investissements, etc.) dans un large éventail de secteurs économiques, de manière à faciliter l'achat et la vente de biens et services entre l'UE et les États-Unis. L'Union et les États-Unis souhaitent également que leurs entreprises respectives puissent plus facilement investir dans l'autre économie ».

Cette négociation présente des difficultés, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme. :

Cet accord se déroule dans la plus grande opacité, ce qui a pour résultat de susciter une méfiance grandissante des citoyens vis-à-vis des négociateurs. Des centaines de multinationales assistent le négociateur américain. Il y en a un peu moins au niveau européen, mais la société civile et les parlementaires européens sont tenus éloignés des discussions. Tout juste ont-ils droit à des informations

⁵ Le partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (PTCI) est également dénommé (TTIP) : *Transatlantic Trade and Investment Partnership*

non vérifiables, données par la Commission européenne, informations auxquelles la presse n'a pas non plus accès.

Impossible, donc, de réagir quand il est encore temps. Or, la règle du jeu est claire : cet accord sera approuvé en dernier ressort par le Parlement Européen, sans consultation des Parlements Nationaux. Le Parlement Européen ne pourra pas modifier le texte. Il ne pourra que l'approuver ou le rejeter.

En acceptant d'être tenus à l'écart de la négociation, les parlementaires européens se laissent enfermer dans un piège immense, car si l'accord final contient de graves défauts, il leur sera très difficile de le refuser en entier. Les pressions et les chantages à l'emploi et aux délocalisations seront phénoménaux. Nul doute qu'une large campagne médiatique sera organisée pour accentuer cette pression.

Le mandat donné à la Commission par les Chefs d'États reste également secret, au motif qu'il ne faut pas dévoiler aux Américains les marges de manœuvre européennes. Argument spécieux, dès lors que ce mandat est connu des multinationales qui disposent toutes de nombreuses filiales sur les deux continents, et échangent entre elles quotidiennement sur les positions des Européens et des Américains. Il est évident que le négociateur américain a également lu ce mandat depuis le début des négociations, sachant qu'il a également été récupéré par les Autorités américaines via le système d'espionnage. La porosité est donc totale, sauf pour les citoyens européens et la presse.

Le désappointement et la méfiance des citoyens européens sont tout à fait compréhensibles, car cet accord, une fois entré en vigueur, aura force de loi (Comme tous les accords internationaux). Or, dans nos démocraties, les lois sont votées dans la transparence.

Prenons le cas de la France. Lorsqu'un projet de loi est élaboré, le texte est d'abord publié au *Journal Officiel*. Chacun peut en prendre connaissance, et faire connaître son point de vue, par exemple en s'adressant à son député. Les débats du Parlement sont publics et retranscrits au *Journal Officiel*. Il est donc possible, devant l'une ou l'autre chambre, ou au cours de la deuxième lecture, de faire amender le texte. En outre, lorsque la Loi est votée, le Conseil Constitutionnel peut censurer telle ou telle disposition si elle s'avère contraire à la Constitution.

Dans le cas de cet accord transatlantique, les citoyens sont infiniment plus démunis. En effet :

1 - Depuis l'approbation des traités de Lisbonne, la politique commerciale commune relève du champ des compétences exclusives de l'Union européenne. C'est la raison pour laquelle ni les Parlements nationaux ni les 28 Conseils Constitutionnels n'auront voix au chapitre, puisque cette compétence n'est pas partagée avec les Etats membres. L'accord transatlantique sera donc approuvé ou rejeté par le seul Parlement européen. Cela signifie que cet accord peut éventuellement être approuvé par une majorité du Parlement Européen, donc applicable à la France, quand bien même les parlementaires européens issus de la France s'y opposeraient.

2 - De plus, les accords internationaux signés dans ce cadre par l'Union Européenne sont supérieurs au droit européen, sachant que le droit européen est lui-même supérieur aux droits nationaux, y compris les constitutions nationales. Cela signifie que si cet accord transatlantique contient des dispositions contraires à la Constitution française c'est notre Constitution qui devra être modifiée et non l'accord transatlantique. Le Conseil Constitutionnel ne sera d'ailleurs pas saisi.

On comprend l'amertume des citoyens lorsqu'on leur refuse toute information précise au cours des négociations, alors que celles-ci vont concerner leur quotidien sans retour en arrière possible, et qu'il s'agit de la plus grande zone de libre échange jamais négociée dans l'histoire de l'humanité.

Consciente de toutes ces difficultés, Madame Nicole Bricq, Ministre du Commerce extérieur écrivait le 15 Juillet 2013 au Commissaire Européen en charge de cette négociation : « Il faudra pour cet accord du 21ème siècle imaginer une nouvelle méthode de négociation, un juste équilibre entre transparence et confidentialité des négociations ». Lettre restée malheureusement sans effets.⁶

Tant et si bien qu'on peut se demander si la déclaration commune des Présidents américains et français en février dernier était judicieuse. Cette déclaration est rapportée dans les termes suivants par une dépêche de l'agence Reuters du 11 février 2014⁷ : « ... Reçu

⁶ *Les Echos* du 15 juillet 2013

http://www.lesechos.fr/15/07/2013/lesechos.fr/0202896539503_accord-europe---etats-unis---nicole-bricq-prone-la-transparence.htm

⁷ <http://fr.reuters.com/article/topNews/idFRPAEA1A07920140211>

avec faste à la Maison Blanche pour une visite d'Etat de trois jours, le président français a fait valoir que les Etats-Unis et l'Union européenne avaient tout intérêt à aller vite pour conclure.

« Nous avons tout à gagner à aller vite. Sinon, nous savons bien qu'il y aura une accumulation de peurs, de menaces, de crispations », a estimé le chef de l'Etat lors d'une conférence de presse commune avec Barack Obama. « Si nous sommes de bonne foi, si nous sommes respectueux des positions des uns et des autres, si nous sommes attachés (...) à la croissance, nous pouvons aller vite », a-t-il plaidé. Les Etats-Unis et l'UE souhaitent aboutir à un accord avant l'expiration du mandat de l'actuelle Commission européenne, en octobre 2014, même si certains experts s'attendent à ce que les pourparlers se prolongent jusqu'en 2015... ».

Chez les Américains, la société civile partage la même inquiétude et le même malaise. La propre majorité d'Obama refuse d'accorder le bénéfice du « fast track » au Président, ce qui signifie que le Congrès entend se réserver la possibilité de remettre en cause telle ou telle disposition. Preuve que même des démocrates du Congrès pressentent les risques et le piège évoqué ci-dessus.

Sur le fond.

Cet accord pose divers problèmes sur lesquels il convient maintenant de se pencher.

Le volet relatif à la protection des investisseurs remet en cause les principes de la République.

C'est l'aspect le plus alarmant, car le plus dangereux pour la démocratie. Selon la Commission, il est indispensable de garantir que les investisseurs étrangers ne soient pas spoliés. Tout le monde est bien évidemment d'accord avec ce principe.

En revanche, le désaccord est total sur la solution imaginée pour atteindre ce but.

Cette solution consiste à accorder à tout investisseur américain le droit de demander des dommages et intérêts à un pays européen dans lequel il aurait investi, si, par exemple ce pays adopte une loi à caractère sociétal ou environnemental, d'intérêt général, qui pourrait réduire son bénéfice actuel ou potentiel.

Ce n'est pas tout : l'Union Européenne propose de court-circuiter les Tribunaux nationaux, et donc les Lois nationales (y compris les

constitutions nationales), et de créer un Tribunal supra national, dénommé « panel d'arbitrage ». Seuls les investisseurs auront le droit de saisir ce Tribunal. Pas les Etats, quand bien même les investisseurs étrangers se conduiraient mal sur leur territoire. Aucune obligation ne leur sera demandée en contrepartie, pas même d'être à jour de leurs impôts dans le pays concerné. L'impartialité et la transparence de ce Tribunal ne sont même pas garanties comme on va le voir plus loin.

La Commission est très gênée pour présenter ce système. Sur son site internet, elle écrit : « ... Les mesures pour protéger les investisseurs n'empêcheront pas les gouvernements d'adopter des lois et ne les contraindront pas à en abroger. Elles peuvent tout au plus entraîner le paiement d'indemnités ». De quoi s'agit-il exactement ? L'Union Européenne n'ose pas le préciser, car les conséquences de cette petite phrase sibylline sont considérables. Par exemple, si une Loi environnementale ou sociétale a pour effet de baisser le bénéfice d'un investisseur étranger, celui-ci pourra réclamer de forts dommages et intérêts à l'Etat concerné. Certains Etats ayant signé des accords bilatéraux de ce type ont ainsi payé plusieurs milliards de dollars en quelques années à des investisseurs étrangers, en raison notamment de leurs lois relatives à la protection de l'environnement.

De fait, la Commission est incapable d'expliquer en quoi les garanties offertes par les législations nationales et leurs Tribunaux, aux Etats-Unis et en Europe, sont insuffisantes. Sur son site, elle prend l'exemple d'expropriations qui peuvent spolier les investisseurs. Outre le fait que les traités de l'Union Européenne interdisent de telles spoliations, la Commission est incapable de fournir un seul exemple d'entreprise européenne spoliée aux Etats Unis, ou d'entreprise américaine spoliée en Europe au cours des 40 dernières années...

Incapable, donc, de s'appuyer sur des exemples concrets, la Commission en est réduite à affirmer sa « conviction » que ce système est le meilleur, et qu'il est le mieux à même de garantir un traitement « juste et équitable » aux investisseurs étrangers. Cela sous-entend que les législations européennes et américaines actuelles, et leurs tribunaux n'en sont pas capables... ».⁸

⁸ Voir la « foire aux questions » de la Commission sur : http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/questions-and-answers/index_fr.htm, la question intitulée : « Pourquoi l'Union a-t-elle inclus

Malheureusement : «conviction» ne vaut pas «démonstration».

Ajoutons que pour un même préjudice subi par exemple en France :

- l'entreprise américaine pourra s'adresser au panel d'arbitrage
- la multinationale française s'organisera pour saisir également le panel d'arbitrage via une de ses filiales américaines.
- la PME française ne pourra s'adresser qu'aux tribunaux français...

Où est la logique dans ces trois situations ?

Au niveau mondial, on recense aujourd'hui quelque 500 plaintes déposées contre 95 gouvernements, avec de très nombreux abus qui sont le plus souvent cachés, car les décisions de ces arbitrages ne sont pas publiques. Parmi les exemples connus, on peut citer des investisseurs européens qui ont porté plainte contre l'Égypte pour avoir augmenté le salaire minimum. On peut également citer l'exemple d'investisseurs américains qui ont dénoncé la décision du gouvernement péruvien de réguler les déchets toxiques. Pour sa part, la société américaine Philip Morris poursuit en justice le gouvernement australien suite à sa décision d'interdire les noms de marque sur les paquets de cigarettes (mesure sur les «emballages neutres») pour des raisons de santé publique.

Récemment, Vattenfall a introduit un recours contre le gouvernement allemand après sa décision, en 2011, d'accélérer significativement la sortie progressive du nucléaire. De son côté, la compagnie pétrolière américaine Schuepbach compte réclamer près d'un milliard d'euros d'indemnisation à l'État français à la suite de l'abrogation de ses permis sur l'exploitation du gaz de schiste. Cette somme inclurait notamment le bénéfice attendu d'une production de gaz pendant 50 ans, alors même qu'aucun forage n'a été encore effectué sur le permis en question afin d'établir la présence ou non d'hydrocarbures... (On se demande quelle serait la réaction de cette entreprise si un salarié licencié abusivement osait réclamer 50 ans de salaires potentiels en tenant compte des promotions potentielles) ...

Ces deux derniers exemples seront fort heureusement traités par les Tribunaux allemands et français. Si un préjudice est démontré, les

le règlement des différends entre investisseurs et États dans le partenariat transatlantique ? ».

entreprises seront indemnisées normalement, mais dans le respect des réglementations et des constitutions de nos pays, le tout sous le contrôle des Cours de Cassation de chaque pays et de la Cour de Justice Européenne. Où est le problème ?

En réponse, le Commissaire Karel de Gucht, en charge de cette négociation, déclarait le 4 avril 2014⁹ : « Je partage totalement les nombreuses critiques selon lesquelles les procédures de règlement des différends entre investisseurs et États n'ont débouché jusqu'à présent que sur des exemples très inquiétants de litiges contre les États. Le problème réside dans certaines caractéristiques des 3 000 accords d'investissement qui ont actuellement cours dans le monde. La seule manière de prévenir les abus à l'avenir est de redéfinir les normes en matière de protection des investissements et les procédures de règlement des litiges entre investisseurs et États en mettant sur pied un système juridiquement sûr. Nous devons pouvoir nous appuyer sur des termes juridiques clairs et détaillés, qui ne donnent pas lieu à une interprétation controversée ou non voulue, mais créent un système transparent et fiable ».

Il termine en invitant toutes les personnes intéressées à participer à la consultation publique qui vient d'être organisée sous la pression des 28 sociétés civiles. On retiendra qu'il aura fallu six mois de pressions des sociétés civiles des 28 pour obtenir une telle déclaration. Ce qui n'incite pas à la confiance aveugle. Par ailleurs, qui peut croire que deux négociateurs, sous la pression constante des multinationales, sont capables de rédiger dans l'opacité un texte qui permettra d'éviter tous les abus déjà identifiés, sans que ce document soit travaillé par des professeurs de droit, le conseil constitutionnel, des avocats d'affaires, d'anciens ministres des affaires étrangères et du commerce extérieur, l'OMC, l'ONU, l'OIT, le FMI etc... Que se passera-t-il si le texte est mal rédigé ? Rien. Les contribuables paieront. Nul n'a la moindre information sur les possibilités de réviser l'accord, au cas où une anomalie imprévue apparaîtrait.

Pourtant, il peut exister une situation bien pire encore : l'action des fonds d'investissements dénommés « Fonds Vautour ». Ces fonds se sont spécialisés dans le rachat à très bas prix d'obligations émises par des États pauvres devenus plus ou moins insolubles au fil du temps, et exigent ensuite le remboursement au nominal de ces créances auprès des pays débiteurs. Ainsi, lorsque le FMI ou la

⁹ *Bulletin du Commerce extérieur de l'UE*, du 4 avril 2014, <http://trade.ec.europa.eu/eutn/psendmessage.htm?trandid=9529>

Banque Mondiale procèdent à des remises de dettes pour soulager un pays très pauvre, les fonds vautour se précipitent pour exiger la récupération de leurs créances, récupération rendue possible grâce aux abandons de créances du FMI ou de la Banque Mondiale qui rendent solvable le pays concerné.

Ces mêmes fonds vautours s'intéressent aujourd'hui aux pays développés, actuellement surendettés. Pressentant un défaut possible d'un Etat, ils achètent à bas prix des obligations de cet Etat, et s'opposeront ensuite à la restructuration de la dette quand elle se produira. Pour cela, ils s'adresseront à ces fameux « panels d'arbitrage » qui ont été inscrits dans la plupart des accords bilatéraux. Ils obtiendront gain de cause.

C'est ce qui commence à se faire jour en Espagne, en Grèce et à Chypre. S'estimant lésés par des restructurations de dette ou par la fin de subventions publiques à certains secteurs, ils font ainsi jouer la clause du « traitement juste et équitable » des investisseurs pour demander réparation.

Ces poursuites pourraient être les signes avant-coureurs d'une nouvelle déferlante de procédures du même type affectant tous les pays d'Europe, dont la France, surtout si nous instaurons une telle clause entre les Etats Unis et l'Europe, les 28 pays étant ainsi automatiquement engagés.

Voilà une raison supplémentaire pour éviter de poursuivre dans cette voie.

Au surplus, la probité de ce système d'arbitrage n'est même pas garantie. En effet :

1 – Ce « panel d'arbitrage » ne pourra être saisi QUE par les investisseurs étrangers. Il ne sera pas transparent et ne sera pas contrôlé.

2 – Par hypothèse, les investisseurs ne seront jamais condamnés par ce Tribunal.

3 - Conclusion cynique : ont-ils intérêt à ce que les arbitres soient incorruptibles et les jugements transparents ?

La Commission, enfin consciente de tous les abus actuels et potentiels, propose de régler le cas de la corruption par la création d'un guide de bonnes pratiques. Comme si un guide de bonnes

pratiques non assorties de fortes sanctions pénales, était de nature à garantir l'absence de corruption.

En réalité prendre à bras le corps ce problème de conflits d'intérêts et de corruption implique de répondre au moins aux questions suivantes :

1. Où sera le siège de ce « panel d'arbitrage » ? (Paris ? Bruxelles ? Berlin ? New York ? Les Iles Caïman ?)
2. Qui désignera les arbitres ? (Les citoyens européens et américains ?)
3. Selon quels critères ?
4. Seront-ils obligatoirement choisis parmi les magistrats de leur pays d'origine ?
5. Devront-ils prêter serment ? Sous quelle forme ?
6. Quelles obligations seront mises à leur charge (Déclaration de patrimoine en début et en fin de mandat, déclaration de potentiels conflits d'intérêts...)
7. Un ou plusieurs juges pourront-ils être récusés ?
8. En cas de faute, d'omission dans la déclaration de conflit d'intérêt, ou encore de corruption, qui pourra engager les poursuites pénales ? Quel droit sera applicable ? S'il y a condamnation à de la prison, où aura lieu l'incarcération ? S'il y a condamnation à de très fortes amendes, les biens du corrompu pourront-ils être saisis, y compris dans les paradis fiscaux ? Comment ? Quid, si la personne soupçonnée de corruption ne défère pas aux convocations ? Un mandat d'arrêt international pourra t-il être lancé ?
9. Les audiences du « panel d'arbitrage » seront-elles publiques, de façon à ce que la presse et la société civile puissent y assister (comme c'est le cas dans les Tribunaux des 28 pays membres) ?
10. Les jugements seront-ils mis en ligne ? Seront-ils traduits en français, langue officielle de l'ONU et de l'Union Européenne ?
11. Les archives seront-elles conservées (combien de temps ?), ou détruites après jugement comme cela est prévu dans certains accords ?

Tous ces points sont traités depuis longtemps pour les Tribunaux classiques de nos pays. On ne voit pas pourquoi les systèmes d'arbitrage auraient un régime à part, et relèveraient seulement d'un guide de bonnes pratiques que personne, pas même le Conseil Constitutionnel, n'a encore lu.

Pour conclure, sur ce volet des investissements, on peut souligner :

Qu'il opèrerait un transfert irrémédiable d'une part de notre souveraineté vers le secteur privé. Avec un tel outil de rétorsion, les investisseurs étrangers seront en mesure de faire « d'amicales pressions », assorties de menaces de procès, sur les Etats qui légifèreront sur l'environnement, la santé ou autre domaine sociétal, dès lors que ces initiatives pourraient faire baisser leur profit. La loi viendrait graver leurs rentes dans le marbre ! C'est une prise de pouvoir sans précédent.

Qu'il consacrerait politiquement et juridiquement la suprématie du droit des affaires sur les autres droits. Les arbitres jugeront au vu de deux éléments : l'accord TTIP et la vérification qu'il y aura bien baisse du profit potentiel. Les lois nationales ou européennes, y compris les Constitutions et les droits fondamentaux qu'elles protègent, ne leur seront pas opposables. Ce système d'arbitrage supranational court-circuite les législations nationales et les Tribunaux nationaux. Une fois l'accord signé, les citoyens seront structurellement placés au service de la logique financière des entreprises multinationales. Les populations en situation de pauvreté, en particulier, perdront les quelques chances qui leur restaient, de sortir de leur condition.

Qu'un avantage anormal serait donné à l'investisseur étranger. En contrepartie du droit exorbitant qui leur est ainsi offert, la Commission n'a même pas eu l'idée d'exiger des investisseurs pour qui elle réclame « un traitement équitable » qu'ils soient à jour de leurs impôts depuis les dix dernières années, et que cela soit vérifiable au centime près par les autorités fiscales du pays concerné (ce qui suppose d'avoir accès aux comptes du groupe, y compris dans les paradis fiscaux, et non aux comptes de la seule filiale). Par construction, l'UE instaure un traitement inéquitable au détriment des peuples, car ce sont eux qui paieront les condamnations par leurs impôts.

Rappelons qu'il s'agit par exemple d'accorder aux frais des contribuables, un traitement juste et équitable à Apple, Microsoft, Google et Cisco, qui ont localisé 255 milliards de dollars dans les paradis fiscaux, ce qui représente une évasion fiscale de 89 milliards de dollars...¹⁰

¹⁰ *Alternatives économiques*, N° 344 d'avril 2014, page 22.

Il faut donc :

1 – Supprimer le volet « investissements ». L'accord transatlantique est un accord sur les échanges commerciaux. Il faut en rester là. Dans les rounds du GATT, puis dans les cycles de Marrakech ou de Doha, négociés à l'OMC, de telles clauses n'existent pas. Les accords portent sur les seuls échanges commerciaux. La question des investisseurs (importante certes) n'a pas sa place dans un accord sur les échanges de biens et de services. Il faut la traiter ailleurs, lorsque le problème précis à résoudre sera identifié, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

2 – Supprimer le panel d'arbitrage, extrêmement dangereux. Ainsi, toutes les difficultés rencontrées par les investisseurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers, petits épargnants ou grandes sociétés financières, continueront à être jugées par les Tribunaux de ces pays, dans le respect de leurs Lois et des conventions internationales. Traitons tous les investisseurs sur un pied d'égalité. Nos démocraties ne sont pas des Etats voyous. Ce sont des Etats de droit.

Le volet relatif aux échanges de biens et de services doit être approfondi pour être prometteur.

Compte tenu de l'opacité des négociations, il n'est guère aisé d'analyser en détail ce deuxième volet de l'accord transatlantique, et les documents publiés sur ce point sont flous. .

Les Communiqués de la Commission indiquent que « cette négociation a pour but d'aller au-delà de l'approche classique consistant à supprimer les droits de douane et à ouvrir les marchés à l'investissement, aux services et aux marchés publics ».

Pour y parvenir, il est prévu « d'aligner autant que possible les normes et les procédures, ou encore de les accepter mutuellement, en négociant sur les obstacles sanitaires et phytosanitaires (normes de santé et d'hygiène, par exemple pour les produits alimentaires) ainsi que sur les obstacles techniques au commerce ».

Néanmoins, dans sa « foire aux questions » mise en ligne sur son site, la Commission précise bien : « ...nous ne négocierons pas les niveaux de protection existants pour parvenir à un accord. Notre haut niveau de protection ici en Europe est non négociable... »

Est-ce à dire que les Etats Unis vont être tenus d'accepter les normes européennes qui lorsqu'elles sont plus élevées que les leurs dans le domaine sanitaire et vice versa ? Dans ce cas, quel est l'objet

de la négociation ? Que veut dire la Commission lorsqu'elle écrit au sujet des normes : « ... ou encore de les accepter mutuellement, en négociant sur les obstacles sanitaires et phytosanitaires (normes de santé et d'hygiène, par exemple pour les produits alimentaires) », si notre haut niveau de protection n'est pas négociable ?

Dans cette même « foire aux questions », la Commission précise que « les négociations ne porteront pas sur un abaissement des normes. Elles visent à se débarrasser des tarifs douaniers et de la paperasserie inutile tout en maintenant en place des normes élevées. Il n'y aura pas le moindre compromis en ce qui concerne la sécurité, la protection des consommateurs ou l'environnement. Mais il y aura une volonté d'examiner de façon pragmatique s'il y a moyen de faire mieux les choses et de façon plus coordonnée. Chaque partie conservera évidemment le droit de réglementer les questions d'environnement, de sécurité et de santé au niveau qu'elle considère approprié ».¹¹

Il n'empêche que trois pages plus loin, elle écrit : « Les mesures pour protéger les investisseurs n'empêcheront pas les gouvernements d'adopter des lois et ne les contraindront pas à en abroger. Elles peuvent tout au plus entraîner le paiement d'indemnités ».

Difficile d'y voir très clair ! Que peut-on en conclure ?

Sur ce volet relatif aux échanges de biens et de services, admettons que la Commission entretienne un minimum de flou, compte tenu de l'extrême difficulté de l'exercice, et des fortes pressions exercées par chaque secteur professionnel. Sinon, on ne fera aucun progrès. En revanche, la responsabilité des Parlementaires, au moment de la décision, sera immense, surtout si l'accord s'avère difficile voire impossible à renégocier plus tard.

Par contre, revenons un instant sur les ambitions européenne et américaine affichées à propos de cet accord.

La Commission européenne ne manque jamais une occasion de rappeler que les relations commerciales transatlantiques constituent « l'épine dorsale de l'économie mondiale », car, ensemble, l'Union européenne et les États-Unis représentent environ la moitié du PIB

¹¹ Commission européenne, questions fréquentes et réponses sur le TTIP : http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/questions-and-answers/index_fr.htm)

mondial (47 %) et un tiers des flux commerciaux mondiaux... L'accord transatlantique, s'il aboutit, constituera la plus vaste zone de libre échange de la planète.

Avec de tels chiffres, la tentation était grande dès le départ, de négocier cet accord en prenant bien soin qu'il puisse devenir un modèle, un accord transposable à l'OMC, c'est à dire un accord engageant pratiquement tous les pays du monde.

Nous l'avons indiqué au début de cet article, telle est bien la vision des négociateurs. « Ce que nous tentons de mettre en place n'est rien de moins qu'un modèle standard mondial qui pourra s'imposer aux autres pays, voire à l'Organisation mondiale du commerce », indiquait un haut fonctionnaire américain à la presse, lors de la visite du président OBAMA à Bruxelles fin mars 2014.¹² Pour cela, ajoutait-il, il faudra surmonter les nombreuses divergences de vue.

La Commission Européenne partage ce point de vue. Dès l'automne 2013, elle déclarait sur son site : « ... L'harmonisation des normes européennes et américaines pourrait bien servir de base à l'établissement de normes mondiales : le marché transatlantique est d'une envergure telle que, s'il était régi par un ensemble unique de règles, les autres pays auraient tout intérêt à les adopter à leur tour. En effet, leurs produits ne devraient ainsi se conformer qu'à une même série de spécifications, ce qui aurait pour effet de faciliter le commerce international et d'en abaisser le coût... ».¹³

A juste titre, la Commission ne le précise pas, mais cela conférerait un avantage énorme aux Etats Unis et à l'Europe, puisque leurs normes deviendraient les normes mondiales. Les autres pays devraient s'y adapter.

Cet aspect est d'autant plus important que les Etats Unis négocient actuellement un accord dit « transpacifique », et que la Commission Européenne a déjà engagé des pourparlers avec la Chine pour négocier un accord de libre échange. D'autres projets sont sur la table.

La réflexion générale sur l'accord transatlantique devient donc une réflexion générale sur ce que devrait être le contenu d'un futur

¹² Richard Hiault, « Un président américain en soutien d'un partenariat commercial transatlantique en manque de souffle » in *Les Echos* du 26 mars 2014, <http://www.lesechos.fr/economie-politique/monde/actu/0203396853691-un-president-americain-en-soutien-d-un-partenariat-commercial-transatlantique-en-manque-de-souffle-659787.php>

¹³ Foire aux questions de la Commission européenne déjà citée : http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/questions-and-answers/index_fr.htm

accord OMC, qui améliorerait la mondialisation au lieu d'aggraver ses défauts.

4- Comment orienter cette négociation pour aboutir à un accord transposable à l'OMC ?

Pour répondre à cette question, il convient d'abord de relever les faiblesses de la mondialisation, puis de se donner une ligne de conduite, un fil rouge, pour imaginer les remèdes possibles.

Les faiblesses de la mondialisation.

Rappelons tout d'abord que si les échanges mondiaux sont par principe une bonne chose, car ils sont source de valeur ajoutée et de richesse, la mondialisation, telle qu'elle existe aujourd'hui, n'est pas satisfaisante. De très nombreux ouvrages et articles ont été écrits à ce sujet. Certes, l'extrême pauvreté a bien diminué sur la planète, certes des classes moyennes sont apparues dans des pays pauvres, mais en même temps de nombreux abus, excès et difficultés semblent ne plus pouvoir être endigués, mettant à mal la cohésion des sociétés.

En 1998, dans l'introduction de son livre intitulé, *L'entreprise au XXIème siècle*, le Centre des Jeunes Dirigeants écrivait : « ... Depuis vingt ans, l'entreprise, pour gagner, fait perdre la société. Jusqu'à quand, et à quel prix cette situation est-elle soutenable ? » Plus loin, il précisait : «... Entre les convictions que nous défendons, et les réalités quotidiennes, le fossé se creuse... ». ¹⁴

« ...Nous sommes parfois obligés, pour gagner des marchés de nous soumettre à des pratiques douteuses, tandis que nous défendons des valeurs de loyauté, de justice et de libre entreprise. Nous nous inclinons face à la Loi du marché, qui est celle du plus fort, tout en prônant le respect de l'autre dans sa différence ! »

« Citoyens, nous traversons une crise de sens et de valeurs, parce que nous nous sommes laissés piéger par l'idée que l'économie libérale de marché était la seule forme d'économie valable, et parce que nous avons laissé l'économique l'emporter sur le politique, au sens noble du terme ».

¹⁴ Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprises, *L'entreprise au XXIème siècle*, Paris, Flammarion, 1998.

Deux ans plus tard, dans son livre « *L'intégrisme des marchés* », le spéculateur international Georges Soros, soulignait que cet intégrisme (qui signifiait la pureté d'un marché sans aucune entrave) était « pire qu'une idéologie ». Pour étayer son affirmation, il précisait : « ...Comme intervenant anonyme sur les marchés financiers, je n'ai jamais eu à peser les conséquences sociales de mes actes. En certaines circonstances, j'étais conscient que leurs retombées pouvaient être néfastes, mais je ne m'en préoccupais guère, puisque j'agissais dans le respect des règles. Si je m'étais imposé des contraintes supplémentaires, j'aurais fini par perdre. Je savais que mes scrupules ne changeraient rien au monde réel, étant donné les conditions de concurrence efficace ou presque parfaite qui règnent sur les places financières ».¹⁵ Dit autrement : si je donne des coups de canif dans les règles pures et dures du marché au nom de considérations sociales ou environnementales, je serai éjecté du marché. Donc je reste dans le marché, et tant pis pour les conséquences néfastes sur les Hommes.

Les peuples ne sont pas dupes de toutes ces dérives. Pour son édition 2002 le Forum économique mondial de DAVOS avait commandé un sondage à grande échelle sur l'état des sociétés dans le monde. Selon le Cabinet chargé du sondage, les avis exprimés représentaient au bas mot ceux de 1,4 milliards de citoyens. « A l'exception des ONG travaillant dans l'environnement et le social, des Eglises et des institutions religieuses, tous le reste, à peu de choses près était jeté aux orties. Les gouvernements, les parlements, les syndicats, les médias, le système juridique, éducatif, le FMI, l'OMC, les transnationales sont balayés. Les critiques étaient sans appel, et ne laissent place que très rarement à la nuance. La sévérité à l'encontre des gouvernements était particulièrement forte. Deux tiers des sondés affirmaient que les Etats n'étaient en aucune façon gouvernés selon la volonté du peuple¹⁶. »

En 2007, au beau milieu de la crise financière, Franck Riboud, le « patron emblématique » du groupe Danone écrivait dans un grand journal du soir : « Jusqu'ici, il était admis qu'une entreprise cotée n'avait pour seule finalité que de générer une valeur maximale et toujours croissante pour ses actionnaires. Résultat, selon Franck Riboud : cette conception étroite du rôle de l'entreprise nous a conduit dans l'impasse car la recherche de la maximisation du profit

¹⁵ Georges Soros, *La crise du capitalisme mondial. L'intégrisme des marchés*, Paris, Plon, 1998.

¹⁶ *Le Figaro* des 9 - 10 novembre 2002.

n'est mécaniquement pas durable ». ¹⁷ A force de se laisser griser par des taux de rendement de 10, puis 15, puis 20, et pourquoi pas 25 %, on oublie simplement qu'il y a une limite physique au-delà de laquelle le château de cartes s'écroule. Cette limite, nous venons brutalement de l'atteindre ».

En 2011 et à nouveau en 2013, le Forum Mondial économique de Davos s'inquiétait de la montée des inégalités dont il estimait que le niveau avait atteint de telles proportions qu'il risquait de remettre en cause l'équilibre des sociétés.

On peut également citer un article de Jean Marc Vittori, paru dans le très sérieux journal *Les Echos* du 16 février 2012 : « ...Mesdames et messieurs les employeurs, au boulot ! Votre feuille de route est simple : vous allez devoir embaucher 600 millions d'hommes et de femmes. Cela n'est pas un gag. C'est la première phrase du rapport annuel sur les tendances de l'emploi publié à la fin du mois dernier par la très sérieuse Organisation internationale du travail : « Le monde affronte le défi de la création de 600 millions d'emplois dans la prochaine décennie ». ¹⁸ Les chiffres sont aussi simples que colossaux. La planète compte 3 milliards d'emplois. Le nombre d'actifs va progresser de 400 millions en dix ans. Et il y a 200 millions de chômeurs. Il faudra donc créer ces fameux 600 millions d'emplois »

Vittori ajoute : « Le problème, c'est que personne ne sait où seront créés tous ces postes de travail. La machine à emplois est, sinon cassée, du moins sérieusement grippée ... » et rappelle que : « ... A Davos, davantage réputé pour être un club de riches qu'un cénacle de philanthropes, la question revenait cette année en boucle... ».

Enfin, pierre de touche de l'ensemble, la chronique de Klaus Schwab, fondateur de ce Forum de Davos, parue dans le quotidien *Les Echos* du 20 janvier 2014, rapidement évoquée au début de cet article. ¹⁹

On y lit que « cette situation est le résultat d'un échec collectif face à la façon de gérer les conséquences de la mondialisation. Un échec qui s'est construit pas à pas au cours des dizaines d'années qui viennent de s'écouler. Au fond, le message délivré par les militants antimondialisation au tournant du siècle dernier était juste. Notre système international de gouvernance n'est plus adapté face à un

¹⁷ Franck Riboud, « La crise impose de repenser le rôle de l'entreprise », in *Le Monde* du 02.03.09

¹⁸ http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_171703/lang--fr/index.htm

¹⁹ On peut consulter l'article sur : www.pauvrete-politique.com

monde qui change à une allure si rapide. Il est à l'évidence inadapté face à la complexité des bouleversements qui sont à l'œuvre... »

Dans cette chronique, Klaus Schwab déclare que « les 75 millions de jeunes au chômage sont une poudrière ». Ajoutée au rapport de l'OIT, qui prévoit 600 millions de chômeurs dans les dix ans à venir, cette déclaration fait frémir, d'autant plus que ni les plus grande multinationales du monde, ni les responsables politiques ne savent comment régler ce problème.

Certes, même si elles émanent de personnes éminentes et reconnues, des citations ne constituent pas une démonstration imparable. Elles ne sont que des opinions. Néanmoins, elles créent un faisceau d'indices.

C'est sur la base de ce faisceau d'indices que nous pouvons imaginer comment orienter les négociations de l'accord transatlantique, pour lever sinon totalement du moins fortement les principales critiques ici émises.

Pour cela, il nous faut un fil rouge. Ce fil rouge, on peut le trouver à la fois dans la déclaration finale du Sommet Mondial du développement durable qui s'est tenu en 2002 à Johannesburg, et, plus près de nous, dans l'article 3 du traité sur l'Union Européenne, (Version consolidée des traités de Lisbonne de 2007) qu'il faut relire et surtout appliquer.

A Johannesburg, plus de 100 chefs d'Etats ont décidé de s'engager résolument dans le développement durable. La déclaration finale qu'ils ont signée est très claire sur ce point.

... « A ce titre, nous assumons notre responsabilité collective, qui est de faire progresser, aux niveaux local, national, régional et mondial, le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, qui sont les trois piliers interdépendants et complémentaires du développement durable ».²⁰

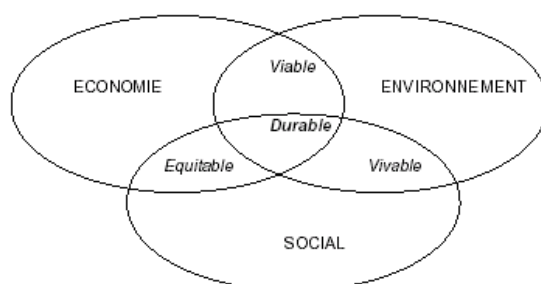
... "Nous estimons que l'élimination de la pauvreté, l'adaptation des modes de consommation et de production, ainsi que la gestion viable du stock de ressources naturelles nécessaires au développement économique et social sont des objectifs primordiaux de développement durable et en sont aussi les conditions préalables"²¹.

²⁰ Déclaration de Johannesburg, septembre 2002 - point 5 – (<http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Johannesburg.pdf>)

²¹ Déclaration de Johannesburg, septembre 2002 - point 11 -

Le développement durable est communément défini comme un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Dès 1987, le concept de développement durable fut symbolisé partout dans le monde au moyen du graphique ci-dessous.

Le développement durable ne se réduit pas à l'écologie
 Il ne se réduit pas au social
 Il ne se réduit pas à l'économie
 Le développement durable forme un tout indissociable



C'est une révolution dans nos mentalités.

Cette révolution a été décidée par les Chefs d'Etats de la planète. Ils ont signé le texte. Ils doivent s'y tenir, malgré les pressions dont ils sont l'objet.

Avec diplomatie, Monsieur Ban ki moon, secrétaire général de l'ONU le leur a rappelé, déclarant à Beyrouth le 3 juin 2011 : « Nous ne pourrons construire un monde juste et équitable que lorsque nous accorderons un poids égal aux trois composantes du développement durable, à savoir les composantes sociale, économique et environnementale.

Si l'on examine maintenant l'article 3 du Traité sur l'Union Européenne, on peut lire :

« L'Union établit un marché intérieur. Elle œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Elle promeut le progrès scientifique et technique.

Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant.

Elle promeut la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres... ».

Tout est dit. Y compris la forme de l'économie : l'économie sociale de marché et non pas le capitalisme anglo-saxon, ce qui est logique, puisque l'économie sociale de marché est le système le plus apte à constituer le volet économique du développement durable.

Sur la base de ce fil rouge, on peut proposer des orientations non pas pour transformer l'accord transatlantique en accord mondial sur le développement durable, mais pour en faire un élément clé du volet économique du développement durable mondial.

Là serait la révolution. Nous sortirions enfin de la dictature des marchés et du profit à court terme, pour nous installer dans un système mondial plus humain, et plus profitable à la majorité des populations, parce que richesse serait mieux répartie.

Pour cela, il faudrait :

- Inscrire expressément dans l'introduction que cet accord s'inscrit dans une politique de développement durable, laquelle repose sur trois volets : économique, social et environnemental, et qu'en cas de difficultés, l'accord doit s'interpréter au vu de ce principe.
- Prévoir un bilan régulier et public de l'accord, et accepter d'ores et déjà le principe d'une discussion et d'une renégociation partielle, pour corriger des anomalies ou des inconvénients imprévus qui apparaîtraient dans ces bilans.
- Inscrire l'obligation de la réciprocité des échanges, et définir les mesures applicables en cas de déséquilibre sensible. Fixer le seuil au-delà duquel il y a déséquilibre sensible. Ce point est crucial. Nous sommes aujourd'hui incapables de lutter efficacement contre les pratiques de dumpings fiscal, social et environnemental, la corruption et les paradis fiscaux, dont on parle depuis 30 ans. La logique économique est donc mise à mal. La concurrence est en permanence faussée avec toutes ces tricheries. La réciprocité des

échanges commerciaux consiste alors à supprimer leurs effets. En effet, si la Chine a exporté pour 287,9 milliards d'euros en Europe en 2012, l'Union européenne (UE) doit pouvoir exporter à peu près autant vers la Chine, et non 143,9 milliards comme ce fut le cas la même année. C'est ainsi que nous réduirons mécaniquement les conséquences des dumpings, car la triche ne sera plus aussi rentable que par le passé. En tous cas elle trouvera une limite. C'est ainsi, comme le soulignait Lionel Stoléru déjà cité, que nous pourrions nous diriger vers un meilleur équilibre des échanges mondiaux et de l'emploi.

Il faut bien prendre garde aux ambiguïtés trompeuses. De très nombreux partis politiques français proclament la réciprocité des échanges, mais, pour eux, cela signifie seulement un accès élargi aux marchés publics. Ce n'est évidemment pas à la hauteur du problème. C'est même un très mauvais signal envoyé à ceux qui pratiquent les dumpings et la corruption. La réciprocité doit concerner tous les échanges de biens et de services.

- Mettre en place un système qui retire aux Etats Unis le pouvoir absolu de manipulation de la monnaie, sinon l'accord sera déséquilibré. Il est évident que l'Europe et les Etats-Unis savent quel système monétaire mondial est le plus apte à répondre aux défis d'aujourd'hui. Les contours de ce système doivent donc être inscrits dans cet accord, pour être mis en place au moment de la « transformation » de cet accord en « accord OMC », sachant que des ajustements seront négociés à ce moment là. Il est en tous cas impensable de signer de nouveaux accords OMC sans mettre en place un système monétaire mondial digne de ce nom.

- Prévoir que l'accord n'entrera en vigueur qu'après adhésion par les deux continents et par leurs Etats ou pays membres des huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Ces huit conventions sont les suivantes :

1 - La convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948

2 - La convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949;

3 - La convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930;

4 - La convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957;

5 - La convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973;

6 - La convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999;

- 7 - La convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951;
- 8 - La convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.

Or, les Etats Unis refusent toujours de ratifier six de ces conventions : les conventions n° 29, 87, 98, 100, 111 et 138. Ce n'est pas acceptable, car il y a là une source de dumping. Cette attitude est incompatible avec le développement durable.

- Prévoir la prise en compte des dimensions sociale et environnementale. Actuellement dans chaque pays européen, le droit du commerce, le droit social et le droit environnemental sont au même niveau. Par exemple, en France :

- Les entreprises doivent respecter le droit commercial. En cas de défaillance, elles seront condamnées par les tribunaux de commerce
- Elles doivent respecter le droit du travail. En cas de défaillance, elles seront condamnées par le Conseil des Prudhommes
- Elles doivent respecter le droit de l'environnement. Dans le cas contraire, elles seront sanctionnées par le tribunal de Grande Instance ou le Tribunal correctionnel

Rien de tel dans la mondialisation. Aucun pays ne peut s'opposer à l'importation d'un produit sur son territoire, dès lors que les règles du commerce sont respectées, quand bien même le produit a été fabriqué dans des camps de travail forcé (en piétinant la charte de l'ONU et les textes de l'Organisation Internationale du travail) et au prix de graves dégâts environnementaux.

En clair, le droit du commerce est, dans les faits, reconnu par les accords de l'OMC comme supérieur aux autres droits, dans le commerce mondial. C'est la négation du développement durable.

Pour y remédier, il faut mettre les droits du commerce, de l'environnement et le droit social sur un pied d'égalité. Une solution possible est la technique de la question préjudicielle. Elle repose sur l'idée que les institutions spécialisées puissent intervenir dans les litiges, notamment les litiges commerciaux, par le biais de questions préjudicielles.

Ainsi le juge du commerce ne sera plus le seul à décider. Ainsi le droit commercial ne sera plus le seul à prévaloir. Ainsi l'OIT sera obligatoirement saisie chaque fois que dans un contentieux impliquant des États une question relative au respect des droits fondamentaux du travail sera posée. Le FMI sera obligatoirement saisi quand se trouvera posée une question relative au dumping

monétaire. La future Organisation mondiale pour l'environnement sera obligatoirement saisie en matière de dumping environnemental. De la sorte, la logique marchande ne pourra plus l'emporter sur toutes les autres et toutes les règles deviendront véritablement des normes que chaque institution internationale spécialisée s'appliquera à faire respecter pour ce qui concerne son domaine de compétence.

- Supprimer les volets « protection des investisseurs » et « panel d'arbitrage », qui n'ont pas leur place dans cet accord, et surtout consacrent politiquement et juridiquement la suprématie du droit du commerce sur tous les autres droits. Voilà pourquoi nous avons beaucoup insisté sur ce point au début de cet article. Il est majeur.
- Organiser le règlement des différends sur le modèle de l'OMC. S'agissant de régler des différends lorsqu'il s'en produira, il faut s'inspirer du fonctionnement de l'Organe de Règlement des Différends (ORD), Tribunal de l'OMC.

Il faut donc créer un « Organe de règlement des différends » de l'accord sur le modèle de celui de l'OMC. Comme c'est le cas à l'OMC, seuls, les Etats souverains, pourront le saisir. Les multinationales ne le pourront pas. Il sera transparent. L'appel sera possible. Tout le monde aura accès aux décisions. Le moindre « dérapage » des juges sera sévèrement sanctionné.

C'est un point majeur, un enjeu de souveraineté des citoyens. Les signataires des accords bilatéraux sont les Etats. C'est à eux et à eux seuls de régler les litiges résultant des accords dont ils ont été les seuls négociateurs et les seuls signataires.

C'est en outre la meilleure façon de rendre cet accord « transposable » à l'OMC.

*

Conclusion

Les propositions qui précèdent ont pour objet de répondre à des défauts de la mondialisation identifiés depuis des années par tous les observateurs, sans que jamais il y soit porté remède. Elles ne suffiront pas à elles seules à instaurer le développement durable sur la planète, car il y faut les compléter par de nombreuses autres réformes économiques, environnementales et sociétales qui sont du

reste connues. En revanche, elles préparent le terrain pour cette évolution. Il faut notamment faire évoluer la fiscalité pour l'adapter à un monde ouvert, seule solution pour éviter l'évasion fiscale à grande échelle.

Elles sont aussi une première réponse à l'échec de la gestion de la mondialisation tel que décrit par Klaus Schwab. Il qualifie cet échec « d'erreur collective ». C'est donc collectivement, par des négociations internationales, qu'il faut mettre en place les remèdes.

Ces remèdes consistent à remplacer une dérégulation qui a été trop forte par un cadre juridique clair, pour remettre l'économie au service de l'Homme. Toutefois, cette remise de l'économie au service de l'Homme ne sera achevée qu'une fois la finance remise au service de l'économie. Ce n'est pas l'objet de l'accord transatlantique. Cela relève d'autres négociations. Ce point est essentiel, or il n'est toujours pas réglé.

La régulation partielle du commerce mondial ici proposée devra également s'accompagner d'une prise de conscience, par les Chefs d'Etat, de la situation dramatique dans laquelle ils se sont placés. Alors que les plus grandes entreprises mondiales (Google, Microsoft etc..) réussissent parfois à s'affranchir de la concurrence en créant des oligopoles²², les Etats se sont placés volontairement en situation de concurrence parfaite, ce qui a pour effet de les appauvrir, et de conférer un énorme pouvoir aux acteurs économiques (chantage aux délocalisations, aux impôts toujours trop élevés²³, etc...). Le refus de traiter la question fiscale en Europe autrement qu'à l'unanimité, est l'exemple typique de cette mise en situation de concurrence parfaite au bénéfice des acteurs économiques. Le coût payé par les citoyens est énorme. Nous paupérisons nos pays, et enrichissons les plus grandes entreprises mondiales, avec cette course permanente au moins disant. C'est le monde à l'envers. Qu'attendons-nous pour nous mettre d'accord en Europe sur les types d'impôts, et leurs niveaux maximal et minimal ?

²² Oligopole : forme de marché dans laquelle le nombre d'offres est très faible, ce qui facilite les ententes sur les prix.

²³ « Toutes les fortunes de France négocient leurs impôts, vous le savez parfaitement » : déclaration d'Henri Guaino, député UMP des Yvelines, lors de l'émission *Mots croisés* sur France 2, le 3 juin 2013. Le chantage aux impôts ne concerne pas que la France. Il existe même dans les pays à plus faibles taux d'imposition.

La manière dont se déroule la négociation de cet accord transatlantique (opacité, vis à vis des politiques, de la presse et de la société civile, mais transparence pour les grandes multinationales) est aussi une illustration de cette faiblesse politique. C'est un problème dans une démocratie. Les politiques doivent reprendre leur pouvoir. Pour cela, ils doivent redéfinir les règles du commerce mondial, qui permettent aujourd'hui tous les abus dans l'impunité. C'est à eux et à eux seuls de définir ces nouvelles règles. Les peuples leur ont confié leur souveraineté. Ils doivent l'exercer, et nul autre à leur place.

Le drame de nos démocraties fut également mis en évidence par le Président de la République française, qui n'hésita pas à déclarer à la Tribune du forum de Davos en 2010 ce que tout le monde savait, mais n'avait jamais dit publiquement :

« La communauté internationale ne peut pas continuer à être schizophrène, oui nous sommes schizophréniques ! Nous renions à l'O.M.C. (Organisation Mondiale du Commerce) ou au F.M.I. (Fonds Monétaire International) ce que nous décidons à l'O.M.S. (Organisation Mondiale de la Santé) ou à l'O.I.T. (Organisation Internationale du Travail). Or, ce sont les mêmes pays, ce sont les mêmes dirigeants qui siègent dans ces instances. On ne peut pas tenir dans la même année deux discours totalement différents selon qu'on est dans une enceinte différente. Ce n'est pas comme cela que l'on ramène la confiance et qu'on est à la hauteur de ses responsabilités ».

Voilà pourquoi cet article a été intitulé : « Accord transatlantique : il faut tout revoir », car il est aujourd'hui construit pour un type de mondialisation qui a échoué. Il faut le reconstruire pour une mondialisation heureuse et mobilisatrice, telle que nous la rêvons... C'est possible. Les peuples le souhaitent.

Pour terminer, s'il fallait choisir seulement deux propositions parmi toutes celles évoquées dans cet article, il faudrait commencer par demander la suppression du système d'arbitrage, car il met en cause notre souveraineté. En second lieu, il faudrait demander la mise en place immédiate de la réciprocité des échanges telle qu'elle est décrite dans cet article, car c'est aujourd'hui l'un des seuls outils de lutte contre les dumpings et la corruption. Ces deux mesures sont en fait le préalable à tout le reste.

*

Réflexions sur la dissuasion nucléaire française

Général André Bourachot (2S)

Historien militaire

L'audition par la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale au cours du mois d'avril d'un certain nombre de personnalités en charge à la fois de l'emploi, du maintien en condition et des études préalables à l'amélioration de la force nucléaire française a relancé un débat, au demeurant jamais tranché depuis sa création, mais qui s'assoupit périodiquement pour mieux renaître au gré des lois de programmation et des aléas des temps.

Et les aléas d'aujourd'hui sont financiers. La nouvelle loi de programmation n'a pratiquement rien changé à ce qu'avait décidé la précédente, mais la crise économique et les sacrifices envisagés pour en sortir incitent de nombreux responsables à lorgner une fois de plus sur la pertinence de la dissuasion et des moyens financiers qui lui sont consacrés.

Le présent article ne vise pas à défendre un seul point de vue ; il essaye seulement de présenter les thèses en présence tout en les soumettant à la critique de « l'honnête homme » ! Il ne faut, cependant, jamais oublier qu'au-delà des opinions, toujours estimables, il y a des faits sur laquelle, confidentialité oblige, il est bien difficile d'en connaître. Même si la littérature ouverte permettait d'avoir accès aux informations nécessaires – ce qui est bien loin d'être le cas - il resterait, encore, à posséder la compétence scientifique suffisante pour les comprendre, et surtout les évaluer !

*

Le Laser Méga Joule

Commençons par examiner le cas du Laser Méga Joule (LMJ) principal²⁴ outil du programme de simulation, programme dont l'objectif est encore ainsi défini par la Direction des Applications Militaires (DAM) en janvier 2014 : « Garantir la pertinence et la maîtrise des logiciels de calcul simulant le fonctionnement nucléaire d'une arme »²⁵. Une autre déclaration de juillet 2012 avait précisé : « L'expérience clé pour le LMJ est celle qui conduira à la fusion thermonucléaire » ! Les premiers tirs devraient intervenir fin 2014 après quelques années de retard et une réduction du programme (diminution du nombre de faisceaux).

Le lien fait entre simulation et fusion interpelle. Que mesure-t-on ? Et pourquoi ? Le mystère reste entier pour le profane ; que pourrait bien objecter le décideur politique aux affirmations du CEA ? Pour l'étude de la fusion, on peut admettre qu'une production d'énergie supérieure à celle qui l'a initié – le *breakeaven* – sera un premier résultat, mais dans quelle proportion la validation des armes actuelles et futures nécessitera-t-elle les expériences de physique prévues et le partage des coûts en fonction des buts recherchés est-il établi en conséquence ?

Mieux, la pérennité de la dissuasion exige-t-elle ces recherches ? La question mérite d'être posée puisque nous sommes les seuls avec les Etats-Unis – *the nuclear stockpile stewardship program* – et un peu les Britanniques, à poursuivre cet objectif, l'argument français étant qu'ayant fermé notre centre d'essais dans la Pacifique et ayant ratifié le Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (TICEN), nous sommes dans l'impossibilité de tester le vieillissement et le renouvellement des armes. Pourtant, ni la Russie, ni la Chine ne paraissent procéder à des études d'une telle ampleur, ni d'ailleurs à des essais ;²⁶ faut-il en conclure que leur panoplie va perdre (a déjà perdu ?) sa crédibilité ? Les autres, tous les autres, Israéliens, Indiens, Pakistanais, Nord Coréens, etc. ne semblent pourtant pas douter de la pérennité de leurs armes, au moins de ce qu'elles représentent ; il est vrai qu'il est vraisemblable qu'ils ne possèdent

²⁴ D'autres programmes concourant au même but sont presque aussi importants ; Airix (outil de radiographie à rayons X), Epure, supercalculateurs, etc.

²⁵ Déclaration du CEA du 27/01/2014 ; www-lmj.cea.fr/fr/lmj/index.htm

²⁶ La Russie a ratifié, comme nous, le Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (TICEN), traité qui n'est toujours pas entré en vigueur à ce jour.

que des armes à fission, peut-être, comme on disait à une certaine époque : « dopées ».

Autrement dit, il existe des puissances pour lesquelles la dissuasion commence - et s'arrête - avec le premier stade de développement de l'armement nucléaire, ce qui prouve que la définition du seuil de suffisance, que nous affichons presque toujours en termes quantitatifs, pourrait varier suivant le niveau technologique auquel les armes d'un pays sont parvenues.

Est-ce à dire, également, que la possession d'armes à fusion-fission contraint – les Etats-Unis et la France en semblent persuadés - à l'escalade scientifique ? La réponse est en grande partie technique et on ne peut que s'en remettre à l'avis des « sachants », tous persuadés du bien fondé de ce qui peut paraître un engrenage, mais « l'honnête homme » aura de bonnes raisons de croire qu'il y a des puissances nucléaires de premier rang et d'autres de second rang ; la France semble vouloir continuer à être une des deux (trois si on compte le Royaume-Uni) seules du premier rang.

Est-ce nécessaire pour rester « dissuasif » ? L'auteur n'a pas de réponses et il est probable qu'il n'y en a pas ! Remarquons cependant que s'il existe des dissuasions de premier rang et d'autres de deuxième rang, et, pourquoi pas, de troisième rang ou plus, c'est peut-être, plus inquiétant, que le concept ...n'existe pas ou, mieux, n'existe plus ou est d'une autre nature. Peut-être la dissuasion se voit-elle remplacer par une sorte de « nationalisme nucléaire » comme évoquée par certains auteurs.²⁷

Par contre, que le LMJ, et toutes les techniques qui concourent à sa réalisation, soient des vitrines du savoir-faire français est incontestable et sa réalisation donne à notre pays les moyens de rester dans la course scientifique de préparation de l'avenir. Il permet, un peu comme le Conseil européen pour la recherche nucléaire (CERN), le plus grand centre de recherche de physique des particules du monde à Genève ou, dans quelques années, ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor ou réacteur thermonucléaire expérimental international) à Cadarache, de réaliser des expérimentations aux limites de la connaissance d'aujourd'hui pour valider des théories qui ouvriront peut-être la porte aux applications pratiques de demain. A ce titre, tous les programmes liés à l'étude expérimentale de ce que les physiciens appellent la

²⁷ Terme employé par Bruno Tertrais lors de son audition devant la Commission de la Défense nationale le 28 janvier 2014.

physique des plasmas chauds et à la maîtrise de la fusion thermonucléaire²⁸ méritent d'être poursuivis.

Par contre, il est beaucoup moins certain que la défense doive en être le principal bailleur de fonds ! Mais il ne faut pas tomber dans l'angélisme ; pour l'Etat, l'opération, si elle se faisait suivant ces termes, simple transfert d'un chapitre sur un autre, serait neutre, et ce serait faire preuve d'une grande naïveté que d'imaginer que ce qui serait épargné dans le nucléaire viendrait abonder un budget des forces classiques déjà réduit à une portion plus que congrue !

La composante aéroportée

Autre sujet de débat en France : le devenir de la composante aéroportée. Faut-il la conserver en l'état, préparer son amélioration ou la supprimer ? La bonne question à poser serait de se demander en quoi la capacité **dissuasive** de la force nucléaire française serait diminuée par la suppression de la composante aéroportée. Il n'y a pas de réponses rationnelles, non plus, à de telles questions et toutes celles qui sont faites - et qui ne manquent pas, notamment de la part de l'Armée de l'air qui la met en œuvre - reflètent plutôt un glissement conceptuel. Ainsi ce que déclare²⁹ le général Patrick Charais, commandant les Forces aériennes stratégiques devant la Commission de la défense nationale de l'Assemblée : « À cet égard, la très grande précision du missile ASMP-A offre la possibilité de détruire des objectifs fortement résistants et d'exécuter des frappes aux effets adaptables et strictement conformes à ceux décidés par le président de la République ». La composante aéroportée est donc devenue **aussi** (surtout ?) un instrument d'emploi même si elle reste *ab initio* un instrument de dissuasion.

Chacun s'accordera à lui reconnaître souplesse, flexibilité et de permettre au Chef de l'état de ne pas « mettre tous ses œufs dans le même panier », suivant une formule qui faisait florès du temps de l'existence des trois³⁰ composantes. Est-on loin du concept initial de dissuasion ? Oui, certainement, mais l'évolution n'est pas nouvelle ; elle est seulement affirmée plus ouvertement que jadis ! Faut-il, alors en revenir aux fondamentaux tout en faisant quelques économies ? Pourquoi pas !

²⁸ Si elle est possible, la communauté scientifique n'est pas unanime !

²⁹ Assemblée nationale, Commission de la défense nationale et des forces armées, compte-rendu N°42, Séance du 15 avril 2014.

³⁰ Retenons qu'aujourd'hui le « panier » s'est rétréci et que plus personne n'utilise cet argument même dans ce qu'il est convenu d'appeler des « éléments de langage » !

La Force océanique stratégique (FOST)

La Force océanique semble poser aussi problème. Outre le doute qui se fait jour sur la nécessité de la permanence à la mer d'un SNLE, quelques voix s'élèvent pour s'interroger sur une éventuelle localisation des sous-marins en plongée ; on évoque la possible détection directement ou indirectement, dans les **décennies** à venir des neutrinos émis par les réacteurs des bâtiments. Peut-être, mais de là à s'interroger aujourd'hui sur la réalisation d'une nouvelle génération de SNLE au prétexte qu'ils **risquent** d'être vulnérables lors de leur mise en service est une façon de renoncer à la réalité du présent au nom d'une hypothétique évolution dans l'avenir ! Lorsque la détection des neutrinos – ou d'autres choses – permettra le repérage des bâtiments en plongée, bien d'autres facteurs, peut-être plus contraignants, auront modifié du tout au tout les données du problème.

Et naturellement, on objecte la montée en puissance des systèmes antimissiles. L'auteur se souvient des débats nés avec ce qui s'appelait l'Initiative de défense stratégique³¹ du Président Reagan en 1983, il y a donc plus de trente ans, et ne voit pas dans les discours d'aujourd'hui une grande différence avec ceux d'hier. La technique a certainement progressé, mais le dilemme reste le même ; est-on certain d'intercepter **toutes** les têtes d'un éventuel assaillant ? Personne ne pourra jamais répondre oui dans un avenir prévisible. Et qui pourrait affirmer que ce calcul n'a pas d'importance, que cette tête unique ne ferait pas la différence entre tout et rien ?

Quoiqu'on en dise, la Force océanique stratégique reste sans aucun doute l'instrument privilégié, et à ce jour toujours valide, du concept de dissuasion à la « Française ». Qu'il faille un sous-marin à la mer en permanence reste du domaine d'une analyse de coût efficacité dépendant de très nombreux facteurs³² que la Direction générale de l'armement (DGA) sait parfaitement effectuer.

Le bilan de la coopération franco-britannique

Les accords de Lancaster House (Londres) du 2 novembre 2010 lors du sommet franco-britannique signé entre David Cameron et Nicolas Sarkozy comprennent deux traités : le Traité de coopération en matière de défense et de sécurité et le Traité relatif à des installations radiographiques et hydrodynamiques commune.³³

³¹ Encore appelée « Guerre des étoiles » !

³² Il n'est pas invraisemblable que trois SNLE suffisent pour assurer cette permanence.

³³ Traité relatif à des installations radiographiques et hydrodynamiques communes, Londres, le 2 novembre 2010, 14 p.

Peu d'informations circulent sur le sujet ; tout au plus peut-on savoir qu'on « joue au rugby à Valduc »³⁴ ce qui semblerait prouver que les équipes franco-britanniques chargées de la mise sur pied des installations sont à poste et travaillent sans rencontrer d'obstacles majeurs, au moins relationnels. Il y aurait suivant certaines sources³⁵ environ 25 Britanniques qui travailleraient à plein temps sur au moins un des chantiers (projet *Tentates* directement lié au *stockpile stewardship program* britannique) ; le montant global de l'investissement est estimé à 1 milliard d'euros d'ici 2025.

Cette convergence nouvelle au plan technique dans la relation franco-britannique ne va pas jusqu'à déboucher sur une collaboration au niveau opérationnel comme cela a été souvent évoqué, par exemple par le biais de la mutualisation des patrouilles de SNLE. Le général Poirier avait démontré en son temps, avec son talent habituel et sa clairvoyance, que le concept de dissuasion ne pouvait s'appliquer à d'autres intérêts que ceux de la Nation³⁶. Rien ne semble avoir modifié à ce jour ce point de vue et c'est bien ainsi que la France et le Royaume-Uni semblent comprendre cette nouvelle collaboration.

Le renouvellement en question de la flotte de SNLE britanniques dans les prochaines années et le résultat d'un certain référendum pourrait amener cependant d'autres évolutions.

Retenons cependant que dans ce jeu à trois,³⁷ Etats-Unis, Grande-Bretagne et France, chacun est censé parler à chacun des deux autres - plus ou moins de la même chose -, mais, apparemment, à tour de rôle et pas au même endroit ! La France a mis un peu de temps à être acceptée dans le club anglo-américain et elle semble bien en faire maintenant partie à part entière ; on comprend mal le maintien de cette sorte de fiction du maintien d'un dialogue³⁸ plutôt que l'établissement d'un trilogue comme l'avait demandé le... général de Gaulle dans son mémorandum de 1958 où il préconisait la création d'un directoire à trois au sein de l'Alliance !

³⁴ Idem note 4.

³⁵ Suivant « Traces écrites news » <http://www.tracesecritesnews.fr/> du 11 avril 2013 dans un article intitulé : *Investissements gargantuesques au CEA de Valduc*.

³⁶ Voir son article « Le deuxième cercle », in *Le Monde diplomatique*, juillet 1976 ainsi que ses ouvrages, *Stratégie théorique*, volumes I, II, III, Paris, Economica, 1987. (Réédition en 1996-1997)

³⁷ On peut lire l'excellente analyse de Bruno Tertrais : « Trilateral cooperation with the United States » in *Basic Trident Commission : Option for UK-French nuclear cooperation*, www.basicint.org, de juin 2012.

³⁸ Au moins dans le domaine technologique.

Les réticences européennes

Reste l'engagement européen dans lequel la France est engluée de plus en plus avec le corollaire de se voir corseter par un nombre croissant d'interdits ou d'obligations. Alors que Bruno Tertrais définissait³⁹ en 2006 la dissuasion française comme étant « l'outil de la liberté d'action », on peut se demander si le grand écart, qui va s'élargissant entre la « liberté d'action » réclamée et le corset européen imposé, est tenable à terme !

D'autant plus que les instances européennes ignorent avec une superbe indifférence les charges qui découlent d'une dissuasion qu'elles n'ont aucune envie de voir s'étendre au continent européen. Nicole Gnesotto s'interroge⁴⁰ sur la défense européenne dans un livre portant ce titre accrocheur : *Faut-il enterrer la défense européenne ?* Elle y répond⁴¹ indirectement dans une interview le 21 mai 2014 : « Il est difficile de croire que l'on arrivera à une vision commune et à une politique consensuelle⁴² des Européens » et elle ajoute : « L'union européenne n'est pas faite pour dissuader la menace russe, notamment sur le plan nucléaire ». Elle écrit d'ailleurs à propos de la crise ukrainienne que : « c'est plutôt l'OTAN qui se trouve consolidée par la menace russe ».

Tout est dit. On ne voit pas comment, dans ces conditions, abandonner la dissuasion française (et britannique) et lâcher la proie pour l'ombre ! Mais peut-être faut-il prendre garde au fait que le corset européen puisse réaliser à terme, d'une façon indolore, ce qu'on appelait autrefois le contournement de la dissuasion. L'Europe discute tous les jours des intérêts français et les contraint à se mouler dans un plus grand dénominateur commun ; prenons garde que la dissuasion disparaisse simplement parce qu'elle n'aura plus « **d'intérêts vitaux** » à défendre !

(juin 2014)

³⁹ Sénat, Rapport d'information de M. Serge Vinçon sur « le rôle de la dissuasion nucléaire française aujourd'hui » n° 36, 24 octobre 2006. 53 p. Pour l'exposé de Bruno Tertrais (FRS) suivi du débat, voir pp 13-22.

⁴⁰ Nicole Gnesotto, *Faut-il enterrer la défense européenne ?* Paris, La documentation française, 2014. 152 p.

⁴¹ <http://www.touteleurope.eu/> le 21/05/2014.

⁴² Le consensus existe pour l'OTAN : 22 pays sur 28 en font partie.

Crise sans fin⁴³ : La politique de défense italienne à la recherche d'elle-même.

Jean Néel

Doctorant en science politique sur les mutations du système politique italien à l'Université de Paris 2 (Panthéon-Assas).

1- Les données de la politique de défense italienne

Chacun sait que l'Italie en octobre 2011 a échappé de peu à la mise sous tutelle de la troïka composée de la Banque Centrale Européenne (BCE), de la Commission européenne et du Fonds monétaire international (FMI). Pourtant l'Italie a lourdement payé la crise de 2008 : 9% du PIB, doublement du chômage (12,9%), dérive de la dette de 122% en 2011 à 133%, aujourd'hui. De plus les problèmes subsistent : mauvaise spécialisation de l'outil productif, faible productivité globale, absence de politique industrielle, criminalité, dégradation écologique. Le gouvernement « technique » Monti, (novembre 2011-avril 2013) puis celui de « larges ententes » Letta (avril 2013- février 2014) auront peu changé cette donne, malgré les résultats atteints concernant la réduction du « spread » (taux de la dette publique par rapport à l'Allemagne). Les Italiens n'auront pas été payés en retour de leurs efforts pour passer en dessous des 3% du déficit public et des réformes très controversées, adoptées en matière de retraites ou de marché du travail. La question essentielle pour Rome reste celle de la réforme du pacte budgétaire européen, de l'aménagement de la « règle d'or », et notamment, de faire sortir les dépenses d'investissement du calcul du déficit structurel.

43 Nous avons repris cette notion, quoique, dans un cadre très différent, à Myriam Revault d'Allonnes, Paris, *La crise sans fin*, Seuil, 2012.

Les mesures d'économie

Le nouveau gouvernement de Matteo Renzi a introduit une inflexion nette, mais pas un véritable tournant à cette politique. Certes les 80 euros mensuels de bonus fiscal, pour dix millions d'italiens, jusqu'à un revenu de 25 .000 euros, sont en rupture avec les politiques d'austérité suivis jusqu'ici. De même la hausse de la taxation des plus-values financières et le plafonnement des hauts revenus du secteur public ne peuvent qu'être salués. Mais beaucoup d'observateurs étrangers négligent que cette mesure est largement couverte par les réductions de dépenses (frappant notamment les collectivités locales) et les hausses d'impôts locaux, afin de maintenir le rapport déficit/Pib en deçà des 3%.⁴⁴ D'ailleurs son impact ne serait que de 0,1% cette année, soit moins que les avantages attendus d'une réforme du marché du travail qui risque, au contraire d'accroître encore la précarité. Tout repose donc désormais sur le semestre européen de l'Italie, sur l'adoption d'un programme d'investissement de l'UE, et sur l'aménagement du « fiscal compact ». Bien autre chose que son simple report de 2015 à 2016, l'année 2014 risque, dans ce sens, de ressembler à 2013.

Le budget de la défense

C'est dans un cadre de disette budgétaire d'urgence,⁴⁵ que le budget de la Défense a été abordé. Peut-être un Français se demandera pourquoi des dépenses militaires atteignant 23,6 milliards d'euros pour l'année 2014, soit 1,47% du PIB (11^{ème} rang mondial, devant l'Espagne mais derrière le Brésil, l'Inde et l'Arabie saoudite) ont pu provoquer un tel débat.

Il y a deux raisons à cela. La première, la plus souvent évoquée, est la présence dans la péninsule, d'un fort courant pacifiste composé du SEL,⁴⁶ du Partito Democratico (PD)⁴⁷, du M5S⁴⁸, et même de certains secteurs de Scelta Civica.⁴⁹ Le désastre du militarisme fasciste, de l'aventure coloniale, et le double héritage du Parti Communiste Italien (PCI) et du message de l'Eglise catholique, sont la source d'un courant fort présent dans le tissu associatif (Rete per

⁴⁴ Le déficit pour 2014 est prévu à 2,6%

⁴⁵ Comme l'a justement indiqué Walter Tocci in *Sulle orme del gambero*, Rome, 2013, p 153, il ne s'agit pas d'une « urgence », au sens de C.Schmitt, mais d'une urgence de la règle, au sens ordo-libéral.

⁴⁶ SEL : Gauche Ecologie et Liberté, formation pacifiste issue d'un regroupement à la gauche du Parti démocratique.

⁴⁷ Partito democratico : Parti de centre gauche qui a reçu en 2007 les anciens communistes et les héritiers de la gauche démocrate chrétienne.

⁴⁸ M5S : Mouvement 5 étoiles, populistes numériques de l'ex-comique Beppe Grillo

⁴⁹ Scelta Civica : formation de centre-droit de Mario Monti

il Disarmo, Tavola per la Pace, etc..).⁵⁰ N'oublions pas que l'Italie a inscrit sa renonciation à toute guerre d'agression dans l'article 11 de sa Constitution.⁵¹ Une situation qui rapproche Rome de Berlin ou de Tokyo, très loin du « syndrome munichois » de notre pays. L'autre raison, moins soulignée, est ce qu'on peut appeler le « vide stratégique de l'Italie ».⁵² Quel rôle propre revient aux forces armées italiennes, dans l'Union européenne et dans l'Otan, compte tenu de son espace possible de projection (Balkans et Méditerranée) ? Nul Livre Blanc, depuis les années quatre-vingt, ne l'avait précisé.

Quels moyens pour quelles fins?

La nouvelle ministre de la Défense Roberta Pinotti du Parti démocratique, (PD), du cabinet Renzi a reconnu que l'Italie n'avait pas adopté, depuis la chute du mur de Berlin, un Livre Blanc de la Défense, au sens français ou britannique. Le dernier, celui du très philo-américain Antonio Martino adopté en 2001, n'était que le relevé d'un état de fait.⁵³ La nouvelle ministre estime qu'il serait bon d'en préparer un nouveau. La clarification que la publication d'un tel document donnerait au débat sur les grandes orientations de la défense italienne, serait donc bienvenue. De fait la polémique, dans les partis, les médias et la société civile a, au cours de l'année 2013, tourné autour de quatre grands axes

1- La quantification des moyens alloués aux différentes forces armées : armée de Terre (Esercito), Marine et l'Aviation

La difficulté découle de la pluralité des données budgétaires à consulter, de la *Legge di stabilità* (Loi de Finances) votée en fin d'année au *Documento programmatico pluriannuale*, publié au mois d'avril. Mais il faut aussi tenir compte du fait que les investissements concernant les systèmes d'armes, bénéficient, outre des crédits du ministère de la Défense, de sommes importantes allouées par le ministère du développement économique (Mise),

50 C'est ce que laissent entendre, dans une étude stimulante, mais critiquable, Alessandro Marrone et Paola Tessari « Il dibattito italiano sulle questione di Difesa », Doc Istituto Affari Internazionali n°13.Sept.2013.

⁵¹ Voir le site : mjp.univ-perp.fr/constit/it1947.htm

⁵² La formule, est reprise d'E.Luttwak. Appliquée à la péninsule par B.Bihan dans *Défense et stratégie internationale* du 6/09/2013

⁵³ R.Pinotti. Audition par la Commission de la Défense de la chambre des députés. Site *Repubblica.it* du 12/03/14

voire même pour les technologies duales - civiles et militaires - du ministère de l'Université et de la recherche (Miur).⁵⁴

2- Le caractère excessif des dépenses engagées pour certains systèmes d'armes.

C'est le cas bien sûr, pour le déjà trop célèbre chasseur *F35 JSF* (*Joint Strike Fighter*) de la Lockheed - Martin, mais aussi pour le « soldato digitale » (le fantassin numérique, dit projet NEC) ou pour les doublons touchant les missiles antiaériens (projets *Meads* et *Samp-T*). La subordination des achats militaires par la puissance publique à la logique des programmes technologiques conduits par le complexe militaro-industriel est critiquée, à savoir les groupes semi-publics Finmeccanica et Fincantieri. En outre, sont soulignés les liens incestueux entre états-majors et industrie de la défense.⁵⁵

3- La nouvelle donne de la géopolitique italienne,

On constate le réinvestissement du Sud de la botte de l'Italie, notoirement de la Sicile (Sigonella et Nuoscemi) par l'Otan et les Etats-Unis. Face au « *Caoslandia*⁵⁶ » (terre de chaos) du Sud de la Méditerranée,⁵⁷ les « printemps arabes », et le développement de conflits nouveaux (guerres asymétriques, états faillis, terrorisme) Washington veut faire des bases militaires dans l'île (la Sicile), le « Key launch pad »⁵⁸ de la guerre du futur (cyberconflits, commandos, drones, interconnections satellitaires etc...). Ainsi revient sur le devant de la scène la métaphore de la péninsule comme porte-avions dans la Méditerranée.⁵⁹ Certes cela n'est plus la guerre froide, avec les rapports PCI/DC comme projection des

54 On ne s'étonnera donc pas de la lecture fort divergente que font A.Martinelli (Analidifesa.it : Bilancio difesa 2014 Pdf) et F.Vignarca dans *Altreconomia* du 10/09/2013 de la dernière Legge di Stabilità pour 2014. Le premier se plaint des effets de la Révision générale des politiques publiques sur les dépenses militaires, considérées comme représentant moins de 1% du PIB, quand l'autre, de sensibilité pacifiste, souligne que la dépense globale tourne autour de 1,47%. Il précise que les forces armées sont beaucoup moins touchées, par l'austérité que bien d'autres secteurs, notamment sociaux.

55 On reviendra sur ce point plus bas. On se contentera ici, de rappeler le dernier cas. Celui de l'amiral G. Di Paola, ancien ministre de la défense du gouvernement « technique » de M.Monti, nommé à la tête du comité pour les stratégies internationales de la Finmeccanica.

⁵⁶ Néologisme forgé par Lura Caracciolo.

⁵⁷ Nous empruntons ce terme à Luca Caracciolo, *Limes* du 3/12/2013

⁵⁸ David Vine. *Mother Jones's Italy* du 3/10/2013

⁵⁹ Voir encore l'utilisation de cette formule dans Massimo D'Alema, *Controcorrente*, Bari 2013, p.67. L'ancien président du Conseil y manifeste l'orgueil de l'Italie, de ne pas être traitée par les Etats-Unis que comme un porte-avions.

rapports Est/Ouest, le déplacement des forces vers le Nord-Est ou les manipulations réitérées des services secrets⁶⁰ (Sifar, réseaux Gladio, loge P2, Stay behind, etc.). Cela n'est pas, non plus, cette traduction nationale de la détente, que furent, dans les années soixante-dix, le « compromis historique » et la solidarité nationale.⁶¹ La réalité d'aujourd'hui n'est pas plus celle des années 90, où la gauche se déchirait, comme en Allemagne, face à l'implosion des Balkans, surtout sur le Kosovo (1999).⁶²

4- Il s'agit d'un nouveau « deal » dans les rapports Italie/Etats-Unis,

Certains de nos voisins transalpins ne voudraient pas se voir réduits à une « souveraineté limitée », surtout en Méditerranée, où l'Italie a toujours voulu avoir un rôle propre⁶³. L'affaire NSA-PRISM est, ainsi, venue, au cours de l'été, s'ajouter au souvenir de la catastrophe de Cermis (1998)⁶⁴, de la capture à Milan, en 2003, de l'imam égyptien de la ville par une équipe de la CIA secondée par des agents du Sismi, de l'utilisation de la base de Vicenza, par les troupes américaines (Irak), créant ainsi une atmosphère de soupçons. « Nous sommes alliés, mais pas serviles » déclare un haut gradé de l'aviation⁶⁵ qui revendique un rapport plus équilibré

60 Malgré son caractère journalistique, le livre de Piero Messina, *Il cuore nero dei servizi*, Milan, 2012 sur les « déviations » des services de renseignements italiens, notamment militaires, est une bonne source d'informations. On verra aussi de Fasanella G, Sestieri C, Pellegrino G, *Segreto di Stato*, Turin, 2000.

61 On sait que, malgré l'ouverture d'Enrico Berlinguer, avec sa reconnaissance du rôle de l'Otan comme « parapluie » (juin 1976), et la volonté d'Aldo Moro de faire comprendre aux Etats-Unis, la « spécificité » du PCI, Washington ne plia pas dans son opposition à tout accès d'un Parti communiste au gouvernement d'un pays de l'alliance. Pour un bon traitement du dossier, dans une perspective géopolitique : voir Pons S: *E. Berlinguer e la fine del comunismo*, Turin, 2006 et Gentilone Silverini. U., *L'Italia sospesa*, Turin, 2009.

62 Sur le Kosovo, on lira M.D'Alema, *Contracorrente*, O.C, pp.65 à 68 où l'on trouvera un compte-rendu, par l'un des acteurs des points de tensions entre alliés, dans un conflit de ce type. A méditer.

63 Comme le note M.Telo, in *L'état de la démocratie en Italie*, Bruxelles, 2013, p.38, Rome a besoin d'un « dessein stratégique, en Méditerranée, incluant les deux dossiers de l'immigration et de l'énergie ». On pense évidemment, à Enrico Mattei. Comme l'a dit Mario Monti, dans son discours, de Milan, du 12/11/12. Colombo C. Greco.E., *La Politica esteriore dell' Italia*, Bologne, 2013, p.70. Coïncide-t-il, toujours avec celui des Etats-Unis ?

64 Un appareil américain avait tranché un câble de téléphérique, faisant vingt victimes. Les pilotes ont échappé à tout tribunal italien.

65 Il s'agit du général Leonardo Tricarico, président du Think-Tank ICSA (stratégie et « intelligence »). Loin d'être anti-américain, (il a dirigé les raids de l'Otan sur le Kosovo), il se plaint dans *l'Espresso* n°27 07/2013- d'un certain

entre partenaires de l'alliance. Proposant de faire passer les bases, spécifiquement américaines, dans la botte (il y en a huit, dont Vicenza, Aviano et Sigonella) sous le contrôle de l'Otan. De fait, l'Italie est le terrain d'un double redéploiement stratégique. Celui des Etats-Unis, avec le dispositif radar à haute fréquence *Mobil User Objective System*⁶⁶ (MUOS) de Nuosceci. Au service de l'US Navy, le MUOS fait partie d'une chaîne de quatre implantations de connexions satellitaires (Les autres sont en Australie et à Hawaï). Et celui de l'Otan (*Allied Ground System*) avec les drones de la base de Sigonella.

Tous ces débats ont néanmoins un point commun: Celui de rester à la périphérie de la question de la définition d'un « modèle de défense » propre à l'Italie.⁶⁷ Quels moyens pour quelles fins? L'Italie ne semble y échapper que par un « modèle par défaut », celui d'une construction par approximations successives. C'est le sens du « non paper » *More Europe* présenté aux chefs de gouvernements de l'UE, en mars 2013. On y trouve une volonté de mutualisation des forces et de la planification stratégique (Agence Européenne de Défense), « pooling and sharing », battlegroups etc.), inscrite dans une perspective quasi-fédéraliste, dans une tonalité propre à nos voisins transalpins.⁶⁸ Mais bien insérée dans une « communauté transatlantique de défense » à laquelle, la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) ne saurait se substituer. C'est le sens du mémorandum commun (Italie, Lituanie, Pologne, Pays-Bas), présenté en avril 2013, en vue du Conseil européen, qui s'est tenu le 19 décembre. On aura noté que tous ces pays, pour des raisons géopolitiques et historiques différentes, sont étroitement dépendants des choix américains. D'où des questions qui restent latentes: Quelle place pour le pilier européen de l'alliance, par rapport aux Etats-Unis ? Comment construire une diplomatie

mépris américain à l'égard de l'Italie, ajoutant au faits précités, la non livraisons d' *Hellfire* pour les drones italiens ainsi que la réticence des Etats-Unis à acheter italien (C27J, Eh-101) ce qui sort évidemment d'une simple donne stratégique.

⁶⁶ Le MUOS est un système de radars à hautes fréquences permettant de relier entre eux les acteurs du champ de bataille par le biais de satellites géostationnaires.

⁶⁷ Ce terme est repris à Carlo Jean, dans son essai de 1995, dans Korinman N. et Caracciolo L. « *A quoi sert l'Italie?* ». Paris/Rome, 1995, p.200-213. Un texte intéressant, même si on ne partage pas toutes ses conclusions.

⁶⁸ On trouvera une confirmation de cette orientation chez Rosa Vilecco Calipari, dans son interview à *Scenari Globali* (17/12/2013) où elle parle d'une « armée européenne » disposant des moyens nécessaires à l'Otan et à l'Onu, tout en dépensant moins par une rationalisation de ces moyens.

européenne commune, quand les politiques étrangères divergent, comme en septembre 2013, quand l'Italie, beaucoup plus prudente que la France et échaudée par l'engagement irakien, montrait sa réticence envers la position de Paris, relative à la Syrie ?

Les missions extérieures sont tout aussi incertaines. En 2013, elles impliquaient 5.700 hommes dans vingt-sept engagements, couvrant vingt-six pays. Les plus médiatisées ont été les missions ISAF et EUPOL en Afghanistan, UNIFIL au Liban, Eulex et UNMIK au Kosovo, Ocean Shield et Atalanta pour faire face à la piraterie le long des côtes somaliennes. Ces opérations posent deux problèmes : le cadre d'intervention (Onu, Otan, UE) et celui de la nature de ces missions. Si personne, en Italie, ne remet en cause les opérations de l'Onu et de l'UE, il n'en a pas été de même, on l'a dit, pour le Kosovo (1998) et, bien sûr, pour l'Irak (2003). Il en est de même, concernant la date de retrait, dans le cas afghan. Plus récemment, il y a eu la Libye (2011) controversée du fait du dépassement des objectifs initiaux. Surtout, il y a une incontestable hypocrisie, chez notre voisin transalpin, qui se traduit par le brouillard des motifs avancés conduisant à un engagement militaire et le coût qu'il implique, en terme de pertes humaines. On peut être ou non, en faveur des « guerres humanitaires » et du « devoir d'ingérence », encore faut-il les appeler par leur nom : guerre et pas seulement « peace-keeping », « enforcing », ou « peace building ».⁶⁹

La véritable nouveauté de l'année 2013 a été la constitution d'une commission parlementaire d'enquête sur les systèmes d'armes qui a auditionné tous les acteurs concernés, pendant six mois, de juillet à décembre.⁷⁰ (Commissione d'indagine conoscitiva). L'occasion en a été le débat sur la signature des contrats d'achat de l'avion de chasse de cinquième génération, le F35 (JSF) de la Lockheed-Martin. Et la réalisation de l'usine d'assemblage de Cameri, dans la province de Novare (Piémont). Fallait-il continuer de s'engager dans l'achat de cet avion « furtif » d'attaque au sol, très

69 Sur ces points, on proposera la lecture du petit pamphlet du général Fabio Mini, ancien commandant interforces des opérations dans les Balkans, puis responsable de la mission Kfor(2002-2003) : *Perché siamo così ipocriti su la guerra ?*, Milan, 2012 ainsi que les remarques pertinentes de Marrone A et Tessari P.(o.c.). On notera la popularité limitée de certaines opérations dans l'opinion publique, en 2012: - 42% pour la Libye, 41% pour l'Afghanistan, 40% pour l'Irak. In *Transatlantictrends*, (site d'Affarinternazionali.it).

70 On pourra consulter le pré-rapport (les différentes forces politiques ayant décidé de publier leurs conclusions séparément) sur le site de la chambre : (Camera.it) afin de collecter les comptes-rendus des officiers, industriels, think tanks, et acteurs de la société civile.

sophistiqué, mais très coûteux et capricieux ou bien renoncer à un projet de commande de 90 appareils, fixé aux début 2012, pour environ vingt ans, commande diminuée de 40 appareils par rapport à celle passée en 2009 ?⁷¹ Pendant toute l'année la presse s'est fait l'écho des déboires de l'avion. Tant sur le plan des coûts (à plus de 135 millions d'euros l'appareil pour la version A), sur le plan technique (casque de pilotage déficient, software défaillant, capacité aérienne réduite par temps d'orage, difficultés d'appontage en atmosphère humide pour la version navale) et sur le plan du transfert de technologie car les Américains ne veulent qu'en céder très peu aux sept autres pays de l'Otan, parties prenantes au projet.

L'Italie avait-elle besoin de cet avion ? Pouvait-elle au contraire s'appuyer encore, comme l'Espagne, ou l'Allemagne, sur une version nouvelle de l'*Eurofighter Typhoon* (missiles Storm-Shadow et nouveau radar) ?⁷² Pouvait-elle encore abandonner le projet, ou était-il « Too big to fail », un retrait entraînant des pénalités ? Enfin l'Italie, pouvait-elle en une époque de « spending review » et d'austérité, se permettre une telle dépense, alors que la santé, l'éducation sont à la diète et les crédits pour la « green economy » et les biens culturels déficients ? Des acteurs connus de la société civile ont, par pétition, pris parti contre le projet (Roberto Saviano, A.Zanotelli).⁷³ Le parlement par deux votes, de la Chambre et du Sénat, en date des 16 juin et 17 juillet 2013, a repoussé les motions (Sel, Mouvement 5 étoiles, minorité du Parti Démocratique) favorables à l'abandon du projet. En revanche, par un vote des partis membres de la majorité de « larges ententes » à savoir le PD, le Popolo della Libertà (PDL) formation de Silvio Berlusconi jusqu'en septembre 2013, et Scelta civica), soutenant le gouvernement d'E.Letta, il a été décidé un moratoire de six mois de tout achat nouveau d'appareils *F.35* et la constitution de la commission d'enquête précitée, touchant à tous les systèmes d'armes justifiée par la multiplication des programmes d'achats. C'était sans compter sur la volonté du ministre, d'alors, Mario

71 Le chiffre initial prévu était de 131. On reprendra tout le problème concernant le *F-35* et le *JSF*, plus bas. On se limitera ici, à signaler, pour l'année 2012, le travail bien documenté « *L'F-35, il caccia dello spreco* » p.147 à 152 de Facchini D., Sasso M. et Vignarca F. *Armi, un affare di Stato*, Milan, 2012.

72 C'est le point de vue de plusieurs généraux, dont Fabio Mini, précité. On prendra note aussi de la pétition en ce sens publiée par le général d'aviation F. Gagliardi (*Huffington Post* du 12/7/2013) et sur *change. Org.* 30

Du côté pacifiste, on notera le dossier réalisé par le collectif « Tagli le ali alle arme » (02/2014). D'un point de vue différent, l'interview de E. Casolini (Administrateur délégué du consortium Eurofighter) in *Analisi Difesa* n°145 11/2014.

Mauro de continuer, malgré ce vote, à alimenter le programme d'achat du chasseur, en violation des prérogatives du pouvoir législatif. Ces prérogatives lui avaient été reconnues par la loi 244 de décembre 2012, pour corriger les défauts de l'assentiment tacite des chambres à la prolongation d'un contrat par l'exécutif, lorsque celui-ci avait déjà été adopté une première fois par le parlement.⁷⁴ Faute de réussir à opposer les pouvoirs du Conseil Suprême de Défense (Président de la République et chefs d'états-majors) à ceux du législatif, le « lobby militaire » a favorisé la signature, au mois d'août, d'un pré-contrat pour trois chasseurs, s'ajoutant à trois autres déjà pré-acquis auprès de Forth Worth. C'est dans cette atmosphère que vingt et un parlementaires du PD, sous l'impulsion du leader du groupe à la Commission de la Défense de la Chambre des députés, G.P. Scanu ont proposé de réduire à 45 appareils la commande des *F35*, réduisant ainsi de 50% les crédits envisagés (ils passent de 12 à 6 milliards d'euros). Ils proposaient, en outre, la reprise du programme *Eurofighter*, dont la fin avait été programmée par le ministre (PDL ex-Alleanza Nazionale formation post-fasciste) I.Larussa. Un pas de plus a été franchi lorsque le 19 mars 2014, a été soumis au groupe parlementaire du Parti démocratique le rapport de conclusion des travaux de la Commission d'enquête.⁷⁵ Le rapport propose une inflexion sensible de la politique militaire du pays, avec une réduction de 1 milliard des crédits de la fonction défense, le renvoi de toute action contractuelle concernant le *F35*, le gel du projet futuriste du « soldato digitale », en attendant une meilleure harmonisation européenne. En outre, il demande la création d'une autorité de contrôle sur les armements afin de prévenir les effets pervers d'un lien trop étroit entre les figures de pointe de l'armée et les producteurs d'armes. Restait à savoir quelle suite le nouveau gouvernement Renzi donnerait à la prise de position du principal acteur de la majorité.

74 Pour une explication exhaustive de la Loi Giacchè de 1988, régulant le rôle des institutions dans le domaine des achats d'armes, on renvoie à Facchini, Sasso, Vignarca (o.c)

75 Le rapport est consultable sur le site de la Chambre des députés. *camera.it*. De plus on trouvera dans le *Corriere* du 19/03/14 l'hypothèse d'une éventuelle vente du porte-avions Garibaldi, vieux de 30 ans.

Politique d'armement et industries d'armement

Comment trouver les bons chiffres du Budget de la Défense ?

Il faut aborder la lecture des dépenses militaires de l'Italie par l'examen de la « *Legge di stabilità* », adoptée par le Parlement à la fin de l'année 2013, pour l'année 2014. Il s'agit de l'équivalent de notre Loi de finances. Un document, par ailleurs, imprécis dans la mesure où n'y figurent pas dans le détail, les dépenses engagées par système d'armes. Celles-ci ne figurent que dans le *Document Programmatique Pluriannuel*, généralement publié en avril, mais qui pour l'année 2014 sera repoussé à cause du débat prévu pour le Livre blanc sur la défense.⁷⁶ En outre, comme on l'a précisé, plus haut, il faut aborder les dépenses globales (et non isoler les seules dotations du Ministère de la Défense). Ainsi, la Fonction défense englobe-t-elle une enveloppe de près de 2,6 milliards d'euros endossée par le Ministère du Développement économique (Mise) pour 2014.

Les grandes données du budget sont divisées en trois fonctions:

- 1- La fonction défense, proprement dite, subdivisée en trois forces armées (Esercito, Marina et Aeronautica Militare) qui reçoivent 20,23 milliards d'euros;
- 2- Les fonctions de sécurité du territoire (essentiellement les Carabiniers) qui voient leurs ressources tomber à 5,6 milliards d'euros.
- 3- Les fonctions dites extérieures (100 millions d'euros).⁷⁷

Le montant global des crédits, dans le domaine militaire, devrait atteindre 23,6 Milliards d'euros soit une baisse de 400 millions par rapport aux prévisions publiées en 2013, mais supérieures de 700 millions à celles pour 2012. L'année 2012, avec 22,96 milliards d'euros, restera donc celle où la « *spending review* » lancée par le cabinet technique Monti, a le plus réduit les dépenses. A cet égard, on remarquera qu'en 2011 les crédits alloués étaient de 25,3

76 Nous ne disposons donc aujourd'hui, que du DPP publié en avril 2013. Il est consultable, à partir du site *AnalisiDifesa.it* (DPP-PDF). Il porte sur les perspectives 2013 à 2015 mais les données sont celles du printemps 2013. On dispose d'une analyse technique de ce document par Piero Battachi dans *Rivista Italiana di Difesa* du 08-2013. Et d'une approche journalistique de Gianluca Di Feo, in *Espresso* n°34 08/2013.

77 Il faut noter que les missions à l'étranger bénéficient de ressources propres, reconduites semestriellement, par le Ministère de l'Economie et des finances et ratifiées par le Parlement. Le montant a été de 1,2 milliard d'euros pour 2013.

milliards (soit 1,6% du PIB). La tendance à l'accroissement des dépenses militaires, qui ont toujours cru, en termes réels depuis 1948 a été enrayée.⁷⁸ Ce qui frappe l'observateur, par ailleurs, c'est l'importance des dépenses concernant les salaires et le maintien des effectifs qui représentent près de 67% des crédits budgétés pour la fonction défense. On reste loin de l'objectif de 50%, fixé par le ministre Gian Paolo Di Paola, lors de la présentation de la loi de « révision de l'instrument militaire » en décembre 2012. C'est le prix à payer pour une « armée de commandants », une armée qui pour 180.000 soldats et 30.000 civils, en 2012, était encadrée par 23.000 officiers et 72.000 sous-officiers. Pour arriver à un outil militaire de 150.000 hommes d'ici 2024, il sera nécessaire de passer par la réduction du nombre des officiers et de sous-officiers.⁷⁹ Ce sont les fonds destinés à la gestion opérationnelle et à l'entraînement des soldats de l'armée de terre qui en font les frais car ils sont réduits de 200 millions d'euros, ce qui fait peser sur les forces armées italiennes la menace d'une réduction des matériels sauf à prendre dans les crédits prévus pour les missions extérieures.

Un Trésor caché: les dépenses pour les systèmes d'armes.

En comparaison, les dépenses pour systèmes d'armes restent élevées. La dépense prévisionnelle, telle qu'elle se dessinait, au printemps de l'année dernière, était de plus de cinq milliards, répartis en 3,3 milliards pour le budget Défense et plus de 2 milliards pour le ministère du développement économique. Elle se répartit ainsi:

Le Système C4I⁸⁰

Le système C4 représente la commande

1-) De deux avions, à haute capacité de surveillance, *Gulfstream 550* CAEW (Conform Airborne Early Warning). Ces appareils de conception israélienne sont le résultat d'un troc entre l'Etat hébreu

78 On doit beaucoup de ces précisions utiles, aux données fournies par F.Vignarca et G.Marcon. (Notamment dans *Altreconomia* ou *Sbilanciamoci*). En témoignage, du fait que quelles que soient nos réserves, sur les limites des perspectives avancées par le « mouvement de la paix » italien, nous ne devons pas dédaigner le sérieux de leurs études. A l'égal, de certains groupes de recherches scandinaves.

79 Le Conseil des Ministres a adopté, en Janvier 2014, deux décrets-lois réduisant les effectifs militaires de 28.000 hommes. In *Analisi difesa*- rédaction 11/01/2004. Les textes prévoient une première réduction du nombre de généraux, colonels, et sous-officiers.

⁸⁰ C4I : Command, Control, Communication, Computer, Intelligence ou (Commandement, Contrôle, Communication, Informatique, Renseignement)

et la République italienne, négocié entre S.Berlusconi et B.Netanyahou, en 2011 pour 580 Millions d'euros.

2-) La contribution italienne à cinq drones *Global Hawk* de l'Otan, basés à Sigonella, dont les frais sont partagés entre le Danemark, la Norvège, l'Italie et le Luxembourg.⁸¹ Il s'agit de la participation italienne (211Millions) au système de surveillance du territoire AGS de l'Otan, en application des décisions du Sommet de Chicago (Mai 2012).

3-) Le très controversé programme de soldat du futur *NEC* (New Enable Capability) qui permettrait la connexion (casques, armes, viseurs, tablettes, etc..) entre fantassins et système d'armes sur le champ de bataille. Le financement de ce programme (800 millions) est remis en cause par le Parti Démocrate. Il représente un gros contrat pour la société SELEX (Finmeccanica).

4-) Le Système satellitaires: Il bénéficie d'une dotation, sur trois ans de 500 millions pour les satellites espions spatiaux *Sicral2* et *l'Opsat 3000*, un bijou technologique israélien, faisant partie lui aussi de l'échange « commercial » entre Rome et Jérusalem.

5-) Les *Cosmo-Skymed* financés aussi par le ministère de l'Université et de la recherche puisqu'il s'agit d'une « technologie duale » (29 millions) à quoi, il faut ajouter les *Athéna -Fidus*, franco-italiens.

Le programme italien de satellites lui permettrait de disposer d'un atout, dans le jeu d'échanges d'information entre alliés. Mais une telle carte n'est-elle pas trop onéreuse ?

L'aviation:

Le programme le plus coûteux se révèle être celui de *l'Eurofighter Typhoon*. Fruit d'un consortium européen (Italie, Espagne, Allemagne et Grande-Bretagne) avec 21,1 milliards de dotation prévisionnelle, d'ici 2018, il pourrait bénéficier d'une relance, si le gouvernement Renzi décidait de doter l'Aeronautica militare de 121 avions, plutôt que des 96 prévus .

Le projet *F35*, avait, l'année dernière, une enveloppe de 12 milliards d'ici 2027 qui pourrait être réduite de moitié. Néanmoins, l'Italie a déjà investi des sommes très importantes (plus de 2 milliards d'euros) dans le développement du projet, la réalisation de l'établissement de Cameri, la préparation des bases (Amendola, Ghedi, Grottaglie entre autres) et l'aménagement du porte-avions Cavour (système ALIS) et un pont d'envol pour la *version F35BV/STOL*(vertical/short Take-off and Landing).

81 - L'Italie possède en propre 7 *Predator* et 4 *Reaper* sur la base d'Amendola (Sud). Nous excluons de cette étude le traitement des modifications que l'usage des drones introduit dans le jus ad bellum et le jus in bello Voir sur ce sujet Grégoire Chamayou, *Théorie du drone*, Paris, Editions de la Fabrique, 2013.

Des programmes de modernisation seront réalisés, bénéficiant aux *Tornados*, qui sont à mi-vie, et aux *Harrier AV8B Plus* (V/STOL) de la Marine.

Le programme d'achat des *ATR 72* (patrouilleurs maritimes) s'achève et enfin sera amorcé le lancement de l'avion-cargo *C27J*, produit conjointement par l'Alenia -Finmeccanica et la Lockheed-Martin.

Les hélicoptères, sont eux aussi, placés, dans le secteur aviation. Ils marquent la puissance du groupe Italo-Britannique Agusta Westland, filiale du colosse Finmeccanica. Dans le programme d'achat, comme nous le verrons pour les moyens terrestres, prévaut une tendance à privilégier les nouveaux équipements, par rapport aux plus éprouvés. Ainsi, l'*AW129 Mangusta*, habitué des théâtres extérieurs, recevra une dotation symbolique de 55,9 millions, au titre de la rénovation (missiles anti-chars). Les *ICH-47 Chinooks*, de conception américaine, sont mieux dotés (125 millions). Parmi les nouveautés: le *NH-90* (Esercito et Marine) financé grâce au concours du MISE (82 millions), l'*AW-101 CSAR* de l'aviation, et 58,6 millions pour les *AW-139 SAR* de la Marine.

Les missiles:

L'Italie fait face à un vrai problème, quant à sa défense antiaérienne. Modèle de gaspillage de la dépense militaire, le pays s'est lancé dans deux programmes concurrents. Le projet MEADS (Italo-germano-américain pour 95,8 millions d'euros) a été étranglé par le retrait des Américains, après paiement de pénalités. La recherche se concentre aujourd'hui sur la mise au point du radar (selon le souhait de Berlin).

L'autre programme, de conception européenne (consortium Samp-T) ou aussi FSAF (Future Air Surface Family) pour 1,2 milliard d'euros, ne permettrait que de financer 5 batteries.⁸²

L'armée de terre (Esercito):

Elle maintient, à un niveau symbolique, la modernisation de ses moyens qui se sont révélés décisifs sur le champ de bataille. C'est le cas de l'amélioration des véhicules blindés *Lince* qui attendent depuis quatre ans des tourelles télécommandées pour protéger les équipages ou de la poursuite du programme *Centauro*. Le lancement du véhicule blindé *UBM-Freccia* pour 30,4 millions du budget Défense et 99,7 millions du MISE) ne peut à lui seul pallier ces carences. La réalité est que le budget de l'Esercito est vampirisé

82 C'est tout au moins ce qu'indique G.Di Feo in *L'Espresso*, n°18 (mai 2013)

par le projet NEC, qui à hauteur de 325 millions, ne peut aujourd'hui « numériser » que 558 fantassins, avant d'atteindre les 30.000 techno-guerriers prévus. Leur coût est supérieur à celui de la mise au point, puis de l'emploi d'un chasseur.

La Marine:

Elle provoque les mêmes interrogations que les autres armes. Quelle est exactement sa mission ?

Avec les frégates lance-missiles franco-italiennes *FREMM*, (les six premières unités, financées par une dotation annuelle de 140 millions de la Défense et de 161 millions du MISE, devraient être opérationnelles dans les prochaines années), la Marine s'est dotée d'un outil, multirôle (anti-sous-marins et mer-terre). Quant aux deux premiers sous-marins *U-212A*, sur les quatre commandés, ils devraient, grâce à leur technologie allemande de propulsion anaérobie, servir à une fonction de patrouille, en Méditerranée, pour prévenir un... éventuel détournement par Al Qaida d'un navire marchand.

Les crédits restants devraient servir à la mise à niveau des destroyers *De la Penne*, des frégates *Maestrals*, du porte-avions *Cavour* (26 millions en 2014) et à la fin du programme *Orizzonte* (29,5 millions d'euros). On en était là, quand à l'initiative de l'amiral De Giorgi, un crédit de 5,8 milliards d'euros sur vingt ans, fut alloué, en supplément, à la Marine par le Parlement en décembre 2013 (avec une provision de 40 millions dès 2014).⁸³ Et là encore, un risque de doublon apparaît : une nouvelle tranche de *Fremm* et un nouveau modèle de frégate se verraient doter de deux types de missiles (*Astrid 30* et *Aegis*) dont la mission consisterait à participer à un bouclier anti-missile en Méditerranée. Cette question devrait être débattue dans le cadre du Livre blanc en préparation.

Le rôle majeur de la Finmeccanica dans la politique d'achat d'armements

Le colosse Finmeccanica est un holding semi-public (30,2% de participation de l'Etat). Il est l'héritage, malgré une « financiarisation croissante », avec l'ENI (Société italienne des hydrocarbures) et l'ENEL (Société nationale pour l'énergie électrique) dans le secteur énergétique, de ce qui subsiste de l'ancien IRI (Institut pour la reconstruction Industrielle), après la vague massive de

83 *Analisi Difesa* du 9/12/13 « Marina, superstanziamento de sei miliardi » Redazione. On a parlé alors, de « Legge Navale ». Pour le mécanisme de prêts remboursables par l'Etat, dont bénéficieront la Fincantieri (chantiers navals) et la Marine, et son impact sur la dette publique, on lira Facchino, Sasso, Vignarca (o.c-p.141 à 142).

privatisations des années 90. Devenu le huitième plus grand groupe de production militaire au monde, juste derrière EADS, il a concentré entre ses mains une large partie de l'industrie de guerre de la péninsule. Présent dans les domaines de l'aviation, des hélicoptères, de l'artillerie, de l'électronique, des missiles, des armes légères et des munitions, il est derrière la plupart des grands achats d'armes, dont nous avons traité. Malgré un chiffre d'affaire de 17,3 milliards d'euros en 2011, le groupe a subi une grave dévalorisation de ses actifs, à la suite d'opérations d'achats incontrôlés de sociétés, notamment aux Etats-Unis. Il emploie actuellement 69.000 personnes. Parmi ses sociétés contrôlées, il compte des fleurons comme Agusta-Westland, Alenia, AerMacchi, Selex, Telespazio. Nous ne traiterons pas ici de ce qui a nourri la presse italienne à savoir la rotation rapide des dirigeants (F.Guargualini, G.Orsi,, G.De Gennaro) depuis 2010, liés à des scandales (ENAV : office italien pour le contrôle aérien) , ventes d'hélicoptères à l'Inde, etc.)⁸⁴ ou la proximité avec les leaders autocratiques des anciens régimes secoués par les « printemps arabes » (Syrie, Libye). Nous voulons nous concentrer sur deux points. Le tropisme anglo-saxon du groupe dirigeant (pas de participation au projet *A.400M* et préférence pour la Lockheed) et la rotation des officiers d'état-major des forces armées italiennes vers la Finmeccanica. Nous avons parlé, plus haut, de G. Di Paola. Il suffira ici de rajouter deux cas: L'ex-chef d'état-major, le général Guido Venturoni, qui après avoir dirigé la Selenia-Marconi (devenue Selex Elsag), occupe maintenant une haute fonction dans la holding de contrôle, ou celui de l'actuel Président (G. Di Gennaro) qui vient d'une carrière réalisée dans le « renseignement ».

Nous citerons deux cas évident de confusion entre politique commerciale et achat d'armes:

- Celui de l'échange de ventes entre Israël et l'Italie, auquel nous avons fait allusion plus haut. En fait l'achat de deux *Gulfstream CAEW* et celui du satellite *Opsat 3000*, ne fait pas partie d'une demande, d'abord émise par les Forces armées italiennes. Il s'agit de la contrepartie de l'achat par Israël, de 30 avions d'entraînement (mais aussi d'appui tactique), *MB-346*, conçu par l'Aer-Macchi.
- Le porte-avions *Cavour*, parti depuis novembre 2013 d'Italie, pour une mission de cinq mois, notamment en Afrique Orientale. Cette mission nommée « Système - pays en mouvement » mêle promotion du « Made in Italy », promotion de matériels de guerre,

84 Il faudrait y ajouter le contournement, en profitant de l'évolution des règles de l'UE, d'une loi italienne très restrictive, en matière de ventes d'armes, la loi 185 de 1990.

et... aide humanitaire. L'Italie devra préciser, au plus tôt, les missions de son porte-avions, resté, en 2012 à quai à La Spezia du fait d'un coût de navigation de près de 20.000 euros par jour.

Le projet F-35 JSF:

Le *F-35 Joint Strike Fighter* est le produit d'un projet conjoint entre la Lockheed-Martin américaine, et un consortium de huit pays de l'Otan (la Grande-Bretagne pour 10%, l'Italie et les Pays-Bas pour 5%, le Danemark, la Norvège, le Canada, la Turquie et l'Australie pour 1 à 2%). Prévu comme appareil « stealth » et « net-centric » (capacité d'interconnexion avec tous les acteurs sur le champ de bataille), il ne l'est à vrai dire qu'en théorie. En fait, il est la synthèse mal réussie entre un appareil de projection d'attaque, une volonté de maîtrise de la technologie *V/STOL* et l'entrée dans une cinquième génération d'appareils disposant d'une haute sophistication numérique. Conçu pour remplacer toute une génération d'avions de l'US Air force (*F-16*, *F-117*, et *AV8 B*), il devrait être développé en trois versions (Version classique *F-35 A*, version *B-V/STOL*, et version *C*- crosse d'appontage). De plus, il devrait être complémentaire du *F-22 Raptor*, qui est un avion de supériorité aérienne. Mais ce dernier est soumis à un embargo technologique par le Congrès des États-Unis et ne sera donc pas disponible pour les forces alliées. Au delà des épisodes cocasses liés à la mise au point de l'appareil (tentative de piratage informatique par la Chine, production de pièces Honeywell du software dans ce même pays),⁸⁵ le *F-35* est devenu une métaphore du capitalisme d'aujourd'hui. Pris en tenaille entre l'attente d'un grand retour sur les investissements engagés et les retards qui accablent le projet dans les domaines du software, les industriels maîtres d'ouvrage du *F-35* sont amenés à accélérer le rythme de production des avions, tout en procédant, sans cesse, à la remise à niveau technique des *F-35*, déjà sortis des lignes de production. D'où la lévitation constante des coûts. Celui qui l'a le mieux montré est le rapport de Michael Gilmore, appartenant au Director of Operational Test and Evaluation (DOTE) du Département de la Défense des États-Unis (Pentagone).⁸⁶ Il souligne les effets pervers d'un tel mécanisme qui tend à la hausse des coûts de maintenance des appareils. Mais il y a aussi une déclinaison italienne du projet. La décision de participer au programme fut prise par le gouvernement de centre-gauche de

85 On se reportera, plus haut à la narration de quelques accidents techniques qui se sont produits en 2013, en rapport avec le projet *F.35*.

86 On peut télécharger son rapport en PDF sur plusieurs sites italiens spécialisés sur la défense cités au cours de cet article. En outre, on pourra lire Vignarca, F. in *Altreconomia* 30/1/14.

Romano Prodi, en 1996. Le ministre de la défense, était un homme respecté, issu de la gauche de la DC, B. Andreatta. Le gouvernement de Massimo D'Alema confirma la décision prise. Mais la décision de confirmer l'engagement fut prise par S.Berlusconi et de son ministre A. Martino (2002). Elle fut justifiée par le retour industriel du projet, avec l'aménagement de l'établissement d'assemblage de Cameri, vouée aussi à la production d'éléments de la voilure. Personne, cependant en 2014 ne croit plus aux 10.000 emplois créés, soit à l'Alenia, soit dans la sous-traitance. La prévision faite par les syndicats de 2500 emplois, semble plus réaliste.

Quelques précisions sur le renforcement de la présence américaine en Sicile⁸⁷

En Italie, se trouvent 13.000 militaires américains (16.000 avec les familles), réparties sur 59 bases et casernements. Le chiffre est le même qu'en 1991. Cependant, alors que l'Italie accueillait 5% des effectifs américains, hors du territoire des États-Unis, le taux était de 15% en 2013. Surtout un mouvement de bascule a eu lieu vers la Sicile. Si Washington a investi, depuis 1996, 1 milliard de dollars sur les bases siciliennes, la seule Sigonella en a reçu 300 millions. Soit plus que Vicenza, dans le Nord-Est, qui a pourtant été la base de départ des troupes aéroportées vers l'Irak en 2003.

Il ne suffit donc pas de constater⁸⁸ que: « l'Italie demeure la base de lancement pour les opérations militaires américaines en Méditerranée et au Moyen-Orient ». Il faut analyser quelle nouvelle forme de guerre s'y prépare. Le recensement de la nature des matériels déployés à Sigonella le permet. Sont présents sur la Naval Air Station de la base sicilienne 6 drones *Mq1Predator*, qui bénéficient d'une autorisation temporaire de stationnement données par les autorités italiennes, suite à la mort de l'ambassadeur américain C. Stevens en janvier 2012, à Benghazi. S'y ajoutent 3 « *Global Hawk* » auxquels viendront s'ajouter les 5 « mutualisés » de l'OTAN, dont nous avons fait plus haut référence dans le cadre du « système intelligent » AGS. On note aussi la présence d'avions *C-22 Osprey* et de *P3 Orion* pour l'espionnage électronique. En outre y stationne une task-force de 180 Marines, dépendants de l'Africom. (Commandement des Etats-Unis pour l'Afrique) Le tout repose sur des accords bilatéraux signés par la République italienne et les

87 Les dernières données sur les implantations militaires en Sicile ont été publiées par l'*Osservatorio di Politica internazionale*, n°74 -maggio 2013-PDF

88 *La Repubblica* du 6/10/2013.

Etats-Unis, conformément à l'accord bilatéral, et jamais soumis à la ratification du Parlement italien, de 1954. Il fut souscrit par G.Pella, ministre italien des Affaires étrangères et l'ambassadrice américaine C. L. Booth. La Sicile deviendra-t-elle le point de départ de la « guerre du futur » post-clausewitzienne ? Où deviendra-t-elle le théâtre d'un nouvel incident, comme celui qui s'était déroulé à Sigonella en 1985 ?⁸⁹ L'avenir le dira.

L'heure des choix nécessaires

L'Italie est aujourd'hui à la croisée des chemins. Continuera-t-elle dans l'achat d'armements dont les prix explosent à cause des retards dans la mise au point ou bien tentera-t-elle de rationaliser ses dépenses en rendant ses moyens adéquats à des fins enfin précisées ? La réponse n'est pas aisée. Des signaux contradictoires, lourds de tensions possibles, proviennent de Rome. D'un côté, il y a la « *Spending review* » de ce printemps 2014 marquée par la volonté de prévenir le gaspillage. Ce sont 4,3 milliards d'euros prévus qui seront enlevés à la fonction Défense, d'ici 2016. Bien plus, beaucoup semblent conscients de la nécessité d'apurer le passé. Ainsi un rapport déposé auprès de la Cour des Comptes vient-elle de dévoiler que l'Italie avait signé les contrats d'achat pour les satellites « *Skymed* » avant une vérification préalable de leur efficacité.

Un autre conflit, plus âpre traverse le « Parti démocratique » et les institutions politiques, quant au programme *F35*. Si le ralentissement du programme d'achat semble acquis (29 appareils, d'ici 2019), l'application des dispositions prévues par le rapport du Parti Démocratique en conclusion de la commission parlementaire sur les systèmes d'armes, semble rencontrer de nouveaux obstacles. La visite du Président B.Obama à Rome, le 27 mars 2014, a provoqué un changement d'atmosphère. Au ministère de la Défense comme dans les états-majors et l'industrie militaire, les voix favorables à un simple étalement des achats du chasseur de conception américaine prennent de la vigueur.

89 A cette époque, le Président du Conseil d'alors, Bettino Craxi, avait ordonné aux troupes italiennes de s'opposer à la prise d'assaut par les forces américaines de l'avion détourné par les chasseurs américains, où se trouvait le terroriste palestinien Abu Abbas qui avait détourné, auparavant, le paquebot Achille Lauro, faisant un mort américain.

Le nouveau contexte international lié à la crise russo-ukrainienne et aux pressions de Washington sur ses alliés européens de l'Alliance atlantique,⁹⁰ quant au partage du fardeau de la défense, au sein de l'Alliance atlantique, favorise la réaffirmation, en Italie, d'un parti proaméricain. Certes, la commission de la défense de la Chambre, le 7 mai 2014, a bel et bien adopté le rapport Scanu avec les voix du PD. Seuls se sont opposés les élus de Forza Italia (berlusconiens) et de la Ligue du Nord.⁹¹ Mais c'est précisément ce texte qui a été l'objet d'attaques, parfois assez violentes, provenant de personnalités politiques, d'officiers généraux ou de revues spécialisées. On pense, en particulier, à la réaction d'Arturo Parisi, ancien ministre de la Défense et proche de Romano Prodi, qui n'a pas hésité à parler de risque de déclassement de l'Italie sur la scène internationale voire même de la disparition de l'« *Aeronautica militare* ».⁹² C'est le cas, aussi, du général Vincenzo Camporini, vice-président de l'Istituto Affari Internazionali et ancien chef d'état-major qui parle du rapport comme d'un document superficiel, insuffisant et bâclé.⁹³

A l'opposé, une majorité du centre-gauche, et d'autres experts⁹⁴ soulignent que la question n'est pas seulement technique et financière, mais d'abord politique. Comment comparer le coût du *F-35* à celle d'un autre programme que le *JSF*, alors que le prix de l'appareil américain est en hausse perpétuelle, et que la fiabilité de l'avion n'est même pas assurée ? N'y a-t-il pas un risque de transformer l'industrie de défense de la péninsule en une sous-traitante *low-cost* de l'industrie aéronautique américaine ? Quel serait l'intérêt pour l'Italie, d'un chasseur dont elle ne maîtriserait même pas le *know-how* ? Pourquoi un appareil nouveau alors que la France, l'Allemagne et l'Espagne continuent à s'appuyer sur les *Typhoon* ou les *Rafale* en attendant la nouvelle génération d'avions qu'ils soient pilotés ou non ? Autant de questions que devra trancher le Livre Blanc, d'ici la fin de l'année.

⁹⁰ Intervenant sur la RAI2, le 5 mai 2014, l'ambassadeur américain à Rome, John Phillips soulignait que seuls les *F-35* permettraient à l'Italie de maintenir son rang international.

⁹¹ Les autres groupes Ncd, Sel, Scelta Civica, M5S se sont abstenus.

⁹² Cf son interview du 10 mai 2014 à *formiche.it* qui est devenu un des vecteurs les plus actifs de la campagne pro *F-35*.

⁹³ Cf l'article publié sur le *Huffington Post* du 22 mars 2014.

⁹⁴ On pense, par exemple, à Gianandrea Gaiani, et sa contribution du 3 avril 2014 à *AnalisiDifesa* : « Tagli al *F-35* : un libro bianco per prendere tempo ».

Un débat ouvert avec le Livre blanc

Depuis le 20 juin 2014, le site du ministère de la défense italien est ouvert aux contributions citoyennes au débat sur le futur Livre Blanc. Un premier canevas d'orientation a déjà été publié. Quelles sont les nouvelles données de la sécurité internationale ? Que faut-il entendre par intérêts vitaux italiens ? Comment répondre sur un plan européen aux défis de la sécurité énergétique ? Comment gérer les flux migratoires, dans le respect des règles internationales et du droit d'asile ? Autant de questions que l'actualité a rendues brûlantes.

La péninsule a vécu douloureusement, après le drame de Lampedusa, son isolement lors de l'opération aéro-maritime *Mare Nostrum* et le faible accompagnement de Frontex. De même la tension Kiev-Moscou a rouvert la question des rapports de l'Italie avec le voisinage oriental de l'UE et les régions caucasiennes à travers les questions gazières et pétrolières. L'instabilité de la Libye fait craindre une situation à la somalienne au Sud de la Méditerranée. Les premières contributions au débat semblent présenter une vision plus articulée qu'autrefois, en ce qui concerne le rôle propre de l'Italie au sein de l'Europe et de l'OTAN. S'ils font preuve d'un réel investissement européen, de cœur et de raison, (la crise, plus que jamais, interdit tout repli national), les Italiens sont conscients que seule une avancée vers une politique extérieure commune pourra donner sens à une politique de défense européenne. Il leur reste à respecter le contrat promis par la ministre Roberta Pinotti., à savoir penser les moyens des forces armées, en fonction de leurs missions au sein de l'Otan et l'U.E.

Le *Libro Bianco* implique, aussi, comme l'a précisé la ministre, une relecture de tous les projets d'armement en cours, et non du seul JSF. Sera-ce l'occasion d'autres affrontements, plus ou moins feutrés, entre des parlementaires jaloux de leurs prérogatives (Il ne s'agit pas d'un livre blanc présidentiel, à la française, a prévenu Gianpiero Scanu) et le Quirinal (siège de la Présidence de la République et du Conseil Suprême de Défense) ? Il faut bien prendre conscience que derrière les choix des grandes orientations stratégiques se cachent des enjeux importants notamment sur l'avenir de l'industrie d'armement. Le danger majeur qui guette les pays européens s'ils n'achètent plus d'armement européen, est la disparition à terme de leur industrie d'armement. Il sera vain alors de tenir de grand discours sur la défense européenne.

*

* *

1- Tableau des dépenses militaires en milliards d'euros

(Sources : *Legge di stabilità per 2014* repris par F.Vignarca, *Altreconomia* du 30/10/13.

| | 2012 | 2013 | 2014 |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|
| Budget Défense | 19,89 | 20,7 | 20,23 |
| Fonds MiSE | 1,67 | 2,28 | 2,61 |
| Fonds MEF pour missions extérieures | 1,4 | 1,08* | 0,8* |
| Total | 22,96 | 24,06 | 23,04 |

*Données présumées, liées à dotations budgétaires semestrielles, en fonction de la conjoncture internationale.

2- Tableau des dépenses d'investissement

(Document programmatique pluriannuel-04/2013)

Dépenses prévues par secteur, en millions d'euros

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------------------|-------|-------|-------|
| Avions | 1,025 | 1,060 | 1,114 |
| Système C4* | 409 | 491 | 309 |
| Navires | 288 | 257 | 172 |
| Systèmes d'armes** | 409 | 491 | 309 |
| Moyens terrestres | 148 | 105 | 40 |
| Satellites | 128 | 163 | 125 |

*Commandement, communication, contrôle et intelligence .Inclut réseau radio, télématique, avions radars et le programme Forza Nec.

**Achats d'armements, appareils, bombes et munitions, destinées surtout aux missions.

Notes de lecture : « Le thème du déclin »

Dans un récent article intitulé « Réflexions sur l'Occident face à la crise : la dialectique des 3 D » publié à l'automne 2012 dans cette revue,⁹⁵ Daniel Colard avait fait le point sur la littérature traitant des concepts de crise, de déclassement et de déclin de l'Occident. Depuis cette date, quatre ouvrages traitant de cette thématique ont été publiés. Il s'agit de :

- Bryan Ward-Perkins. *La chute - de Rome. Fin d'une civilisation*. Paris, Alba éditeur, 2014. 363 p. (Traduction par F.Joly de l'ouvrage publié aux éditions d'Oxford University Press en 2005)

- David Engels. *Le déclin. La crise de l'Union européenne et la chute de la République romaine. Quelques analogies historiques*. Paris, éditions du Toucan, 2012. 379 p.

- Gabriel Martinez-Gros. *Brève histoire des Empires. Comment ils surgissent. Comment ils s'effondrent*. Paris, Seuil, 2014. 221 p.

- Robert Frank. *La hantise du déclin. La France de 1914 à 2014*. Paris, Belin, 2014. 285 p. (Collection Histoire)

Les quatre auteurs sont des universitaires reconnus dans leur discipline qui tentent d'aborder le thème de la « chute », de « l'effondrement », du « déclin » des empires. Le professeur Bryan Ward-Perkins est archéologue et historien à l'Université d'Oxford ; David Engels est professeur d'histoire romaine à l'Université libre de Bruxelles et Gabriel Martinez-Gros est professeur d'histoire médiévale du monde musulman à l'Université Paris Ouest – Nanterre, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Islam. Quant à Robert Frank, il est professeur émérite d'histoire contemporaine, à l'université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne), spécialiste en relations internationales.

*

Le premier auteur, Ward-Perkins s'étonne de voir les historiens « se méfier du mot *déclin* » alors que nombre de chercheurs n'hésitent pas, selon lui, à « recourir en permanence à celui de *progrès*, sans que

⁹⁵ Daniel Colard, « Réflexions sur l'Occident face à la crise : La dialectique des « 3D », *Défense & Stratégie*, N°33, automne 2012, pp 3-10.

personne y voie le moindre problème». (p.301) Il justifie l'utilisation de ce concept car il est « convaincu que beaucoup de choses furent perdues avec la fin de la sophistication antique ». (p 301) Il remet en effet en cause la théorie actuellement dominante dans le monde universitaire consistant à expliquer que la « transformation progressive » du monde romain s'est faite en douceur et qu'il ne s'agissait absolument pas d'une crise, ou d'un déclin. « Je m'attache ici à critiquer les conceptions par trop rassurantes que l'on veut imposer sur la chute de Rome. (p. 23)

Dans son chapitre conclusif « Tout pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ? », l'auteur montre les enjeux idéologiques de ce débat théorique: « Pourquoi cette période clé est-elle actuellement en train d'être interprétée d'une manière inédite, passant du sombre au clair ? » (p 277) Il constate que ce sont les chercheurs provenant des pays d'Europe du Nord ou d'Amérique (Canada et Etats-Unis) qui ont développé une thèse transformiste des invasions barbares. Ils défendent en effet l'idée que les envahisseurs étaient de « pacifiques migrants ». L'auteur insiste sur le fait qu'il existe « un rapport étroit entre notre manière d'envisager le monde dans lequel nous vivons et notre façon d'interpréter le passé ». (p.284)

Il explique que si l'on refuse aussi de parler de l'héritage chrétien en Europe, ce serait pour ne pas exclure « du club de l'Union européenne tous les non-chrétiens ». (p 288) Quant à l'Empire romain, il n'a jamais été un ancêtre tout à fait satisfaisant pour l'Union Européenne. En effet une telle conception exclurait les pays d'Europe du Nord qui n'ont pas vécu sous l'*impérium*, d'où cette idée de construire une Europe post-romaine dominée par les Francs et d'en faire le cœur de l'Europe (Strasbourg, Francfort, Bruxelles) C'est une façon « pour le vieux continent, de se reconstruire dans le monde d'aujourd'hui. Et d'écarter l'encombrant modèle de l'Empire romain ». (p291)

Ward-Perkins montre bien que les invasions « barbares » provoquèrent un effondrement dans l'Empire qui toucha tous les domaines : à la fois politique, économique, religieux mais aussi dans la vie quotidienne des habitants.

Il réfute la conception dominante actuelle des historiens consistant à expliquer qu'il existe une période de transition entre la fin de l'Empire romain et le Moyen-âge. Au contraire, il y a bien eu une fin violente et brusque de l'Empire. Il constate un décrochage dans les domaines de l'économie et de la culture qui retombèrent parfois au niveau de l'âge de fer. L'auteur nous livre plusieurs exemples concrets des conséquences du changement économique sur la consommation dans le domaine de poterie, de l'art de la

construction (briques, tuiles), de la disparition de la monnaie (pièces de cuivre), et des infrastructures (ponts, routes) qui facilitaient les échanges économiques. A cela s'ajoute la disparition de la sécurité assurée par l'ordre romain. Pour lui « l'économie de l'Occident post-romain n'est pas l'économie du IV^e siècle à échelle réduite. Il s'agit d'une configuration bien plus rudimentaire... Il s'agit bien d'un déclin économique » (p.202) L'affaiblissement puis le démembrement de l'Etat, l'apparition de l'insécurité nuisible au commerce provoquèrent ce déclin économique. L'auteur explique que la diffusion « à grande échelle des biens de consommation d'excellente qualité, avait détruit les savoir-faire et les réseaux locaux qui, aux temps pré-romains, avaient assuré l'existence d'une économie assez achevée bien que plus rudimentaire. L'Occident mit plusieurs siècles pour retrouver le niveau de vie et les capacités d'innovation qui avaient été balayés en quelques décennies. Il constate une forte augmentation de l'analphabétisme, y compris chez les gouvernants aux débuts du Moyen-âge. La civilisation (comprise en tant que société complexe) antique mourut en Occident avec la chute de l'Empire romain d'Occident. L'empire romain d'Orient lui a survécu pendant mille ans.⁹⁶

*

Ce sont les questions de la crise identitaire, des racines culturelles et historiques de l'Union européenne qui sont à l'origine de l'ouvrage de David Engels. Il étudie le rapport historique qu'entretient notre continent avec ce passé archaïque. « Dans cette perspective, nous discuterons ici de l'importance de l'Antiquité classique et, plus précisément, de la culture gréco-romaine à l'époque de la République romaine tardive, pour en arriver à l'identité de l'Union européenne du XXI^e siècle ». (p15) Sa méthode consiste à « comparer les analogies politiques, sociales et culturelles qui existent entre ces deux moments importants de l'histoire mondiale ». Il défend la méthode de l'analogie historique qui est devenue pour l'auteur « l'enfant mal aimé de la science historique contemporaine » (p. 29) David Engels pense y trouver les clefs de compréhension de la situation actuelle. Pour lui les enjeux sont importants : il s'agit de savoir si le continent peut redevenir un

⁹⁶ Voir à ce sujet le livre de Henri-Irénée Marrou, *Décadence romaine ou Antiquité tardive*, Paris, Seuil, 1977 et sur l'Empire byzantin, E.N.Luttwak, *La grande stratégie de l'Empire byzantin*, (Trad. P.Laederich) Paris, Editions O.Jacob, 2010. 512 p.

acteur important, « ou s'il reste une simple zone de libre-échange en pleine décrépitude se transformant peu à peu en une sorte de musée de sa propre histoire ». (p 16)

L'auteur justifie le choix de la période étudiée, celle de la République tardive (133 à 27 avant J-C) parce que c'est pendant cette période que la République va se transformer en monarchie militaire et son hégémonie indirecte en une domination universelle. Cette période permet d'étudier la désintégration politique ainsi que la perte de confiance dans les institutions traditionnelles, processus « accéléré par la réforme du système de conscription militaire » et le passage à une armée professionnelle. (p 36) L'objectif de l'étude est « d'esquisser des analogies entre la situation présente de l'Union européenne et la chute de la République romaine, et de discuter ses conséquences possibles » (p.33)

D.Engels estime que si l'on cherche des valeurs pour construire une identité culturelle et civique, c'est parce qu'on les a perdues ou reniées depuis longtemps, (p.24) et qu'il est impossible de construire une identité en choisissant quelques pensées aussi universelles qu'impersonnelles comme la démocratie, les droits de l'homme, le libre échange, ou la tolérance. « Pour définir une identité collective, il convient d'accepter (sans forcément les adopter) tous les aspects de son passé ». (p.20)

La difficulté c'est que le multiculturalisme et le refus de toute discrimination réelle ou imaginaire ont entraîné les élites européennes à rejeter l'héritage complexe du christianisme et du patriotisme national.

Cette crise identitaire européenne « est plutôt l'expression d'un malaise généralisé, ressenti au sein de la culture occidentale contemporaine, qui trouve un parallèle historique direct dans la crise identitaire de la République romaine. Une crise dont la solution spécifique pourrait suggérer quelques idées - positives ou négatives - permettant de repenser la situation communautaire actuelle ». (p.53)

Dans le chapitre 2, le plus volumineux, il compare les éléments d'identité et de crise au sein de la République romaine puis de l'Union européenne à travers une série de grands thèmes : la tolérance (immigration, ethnie, cosmopolitisme), le respect de la vie humaine (famille, déclin démographique), l'égalité (couple et individualisme), l'épanouissement personnel (la vie sociale et l'ambition), la religion (croyance et rationalisme), le respect des autres cultures (nation et mondialisation), les libertés individuelles

(sécurité et appel à l'ordre), la démocratie (participation politique et apolitisme), l'Etat de droit (Etat et technocratie), les Droits de l'homme (liberté et égalité), la paix (coexistence et domination) et la solidarité (fédération et empire).

Dans une courte conclusion (Chapitre 3) de 12 pages, David Engels nous explique que le problème de l'Union européenne est qu'elle refuse toute négation dans la définition de son identité. L'auteur explique que Lhumann a bien montré que « toute identité est construite par des négations » et ce refus mène inévitablement à une désintégration de l'identité « a fortiori dans un ensemble culturel aussi hétérogène que celui de l'Europe ». (p.257) Si l'on se réfère à ce qui s'est passé à Rome, il est prévisible que « Tout comme le Romain en quête d'une identité, l'Européen ne pourra trouver la sienne qu'en renouant avec son passé – un passé évidemment réinterprété et réarrangé suivant l'éternelle loi de l'histoire,... mais un passé ressenti avec solidarité ...et fierté ». (p 260)

David Engels estime que la situation en Europe est arrivée à un niveau conflictuel identique à celui qu'a connu la fin de la République romaine. Pour lui, « la résolution de cette crise devra, soit passer par une implosion du système pour trouver sa résolution, soit par un retour en force à un autoritarisme conservateur ». (p.261) Une identité ne se construit pas, elle est le résultat d'une lente évolution que l'on ne peut remplacer par des formules abstraites à la mode ou le refoulement d'éléments jugés politiquement incorrects

Dans un Postscriptum intitulé « Demain l'empire ? », l'auteur change de registre et quitte sa casquette de chercheur et la rigueur des comparaisons diachroniques pour se lancer dans la spéculation historique C'est un exercice difficile où l'auteur est parfois moins convaincant car il lui est difficile d'apporter des réponses aux questions qu'il pose comme celle primordiale de savoir « Quelles seront les conséquences de la grave crise identitaire dans laquelle se trouvent aujourd'hui les Européens ? ». (p.265)

*

Gabriel Martinez-Gros nous livre une courte histoire des empires à travers cinq chapitres largement chronologiques. Le premier analyse l'émergence et l'assise des premiers empires (400 avant J.C à 200 après J.C) à savoir les empires perse, gréco-romain, chinois. Le deuxième chapitre aborde le recul de ces empires (de 200 à 750) avec la répudiation de la violence depuis l'adoption du christianisme

et du bouddhisme. Le troisième chapitre est consacré à l'islam (750-1200) qui confisque le monde turc. Le quatrième chapitre traite des Mongols et des Mings, l'échec de Tamerlan, le déclin du Moyen-Orient et la montée de l'Inde musulmane (1200-1500). Le cinquième chapitre porte sur le renouveau de l'Empire Islamique en Inde, le pouvoir des Mandchous de l'Empire de Chine et le développement de l'Angleterre impériale (1500-1800). Dans sa conclusion, l'auteur achève son étude sur le monopole de la violence par les empires qui défendent la prospérité et la civilisation contre les barbares en prenant l'exemple de l'empire islamique et celui de la Compagnie des Indes britannique. L'auteur se pose ensuite la question de savoir s'il existe une violence particulière à l'islam qui favoriserait la guerre ? Pour lui la réponse est positive ; ainsi le droit musulman reconnaît un droit à la guerre, défensive et offensive à la différence du bouddhisme et du christianisme (pp175-176). Il constate que « l'islam n'a pas échappé aux règles de fonctionnement des empires ». Pour Martinez-Gros, « L'expulsion de la violence est donc plus subtile dans l'islam, mais elle se manifeste clairement, par exemple, dans l'établissement des légitimités politiques ». Dès l'an 800 les appareils militaires ne sont plus arabes mais deviennent turcs, berbères, ou « slaves ». (p.177) Deux mondes coexistent : le monde violent (bédouin) qui est le monde militaire aux effectifs réduits et le monde productif, le plus nombreux (sédentaire).

Martinez-Gros nous monte ensuite la différence de l'islam avec les empires romain et chinois. Pour lui « L'islam n'a eu d'autre passé ni d'autres racines que l'empire. Il naît près de mille an après les empires romain et chinois, d'une conquête si rapide et si complète, associée à une mutation religieuse si profonde, qu'elle anéantit presque tout souvenir de ce qui l'a précédée, et qu'elle s'érige en modèle sans partage dans la genèse de tout Etat islamique à venir » (p.184)

Quant à l'Europe, nous dit l'auteur, elle ne participe pas du système impérial même si les Européens ont conservé l'ambition de restaurer cette autorité impériale. En effet du VIe au VIIIe siècle, les royaumes barbares ont reconnu les empereurs byzantins puis la dynastie franque. C'est Charlemagne qui va marquer le renouveau de l'ambition impériale en Occident qui se « brise sur l'éveil des villes, de noblesses et de chevaleries qui lui refusèrent les privilèges fondamentaux de l'empire, à savoir le désarmement des sujets et le paiement des impôts ». (p.190) L'Occident devient un « empire chrétien, mais nul n'en assume plus la charge souveraine depuis 1250 au moins » (p.193) C'est le pouvoir royal qui domine. Le titre

impérial va demeurer dans la lignée des princes allemands et de l'Europe centrale qui seront les empereurs d'Autriche à partir du XVIIIe siècle.

L'auteur se demande si l'empire colonial britannique est un empire ? Si la Grande-Bretagne est une puissance mondiale, elle n'est pas un empire. Par contre, l'hégémonie britannique en Inde « se construit en héritière de l'Empire moghol » (p.196) Mais peut-on réellement parler d'un empire de la compagnie des Indes britannique ? La question mériterait d'être discutée.

C'est la révolution française en 1789 qui va faire « voler en éclat les règles de la légitimité... qui avaient modéré toutes les entreprises politiques » (p.197) L'Empire instauré par Napoléon (1804-1814) est « la première véritable tentative de constituer une toute-puissance impériale dans la totalité d'un espace européen qui l'avait refusé depuis huit siècles ». (p.198)

La distinction entre le producteur et le guerrier (ou le sédentaire et la tribu) disparaît au cours du XIXe siècle. La violence est rendue à tous avec la création du soldat-citoyen et l'instauration du service militaire obligatoire. On assiste alors à la mobilisation de masse d'hommes qui vont participer aux deux guerres mondiales.

Actuellement en Europe nous serions « plus proches aujourd'hui de la morale des empires et de l'exclusion de la violence qui en est l'une des marques, que du monde démocratique et violent des masses ». (p.200) Nous assistons en effet à une sédentarisation universelle caractérisée par un mode de vie de plus en plus urbanisé. (p.207) Pour l'auteur, une éventuelle émergence d'un empire pourrait venir d'un renforcement d'un Etat puissant comme celui des Etats-Unis ou de la Chine. Ceux-ci s'efforcent d'obtenir l'hégémonie par « les voies pacifiques de la sédentarité, de la production, de la science et de la technique, de l'innovation, de la communication, voire de la culture et du loisir » (p.212) Ces deux pays créent une des conditions de l'empire à savoir constituer « des masses pacifiques, hautement productives ». Mais quid alors de la seconde condition, celle de l'émergence de minorité « bédouines » violentes et solidaires ? Or pour l'auteur « la mondialisation, qui ronge idéologiquement les cohésions nationales, y contribue ». (p.212) La mondialisation contribue à la création de marges violentes. « Le désarmement physique et idéologique de la grande majorité favorise par contraste l'émergence de minorités rebelles et pillardes. C'est l'exacerbation de la non-violence qui crée la violence » (p.213)

L'auteur pose alors la question de savoir si l'islamisme menace notre pacifisme universel ? L'Islam n'échappe pas à la

sédentarisation. Il ne sera pas un mouvement fasciste de masse. En revanche « l'Islam compte parmi les terreaux les plus fertiles de la nouvelle tribalisation du monde... Ainsi paradoxalement, l'islamisme contribue-t-il à restaurer dans le monde les conditions de l'empire ». (p.216) Le paradoxe c'est que les dirigeants du monde refusent la guerre alors que les « minorités tribales » pillent les territoires sédentaires avant de les contrôler. Désormais ce sont deux systèmes de valeurs qui s'affrontent d'un côté la science, l'intelligence, la détermination de défendre les valeurs, de l'autre la virilité, le sacrifice, la fidélité, le sang versé. On constate que ce schéma s'applique actuellement dans les zones tribales au Pakistan, en Afghanistan, au Mali, au Nigéria, en Somalie et tout récemment en Syrie et en Irak.

*

Robert Frank publie une nouvelle édition revue et augmentée de son ouvrage « La hantise du déclin »⁹⁷ publié en 1994, soit bien avant que le « déclinisme » devienne d'actualité. L'auteur précise que cette seconde édition « entend dépasser les polémiques et les instrumentalisation du début du XXI^e siècle ». Cet ouvrage est un essai d'histoire globale de la France au XX^e siècle « à travers le prisme de ce questionnement précis : comment ce pays a-t-il réagi devant l'abaissement de son rang à la fois réel et redouté tout au long du siècle, depuis la première mondiale ? ». (p.10) L'auteur définit les notions de puissance, de grande puissance, de grandeur. Le critère militaire n'est pas suffisant pour définir la puissance. Il faut y ajouter les capacités économiques, la cohésion sociale et nationale, le rayonnement culturel sans oublier la volonté politique. « Puisque la puissance consiste à modifier la volonté des autres, cela signifie qu'il faut savoir imposer la sienne propre » (p.19) ainsi qu'une dernière notion, celle d'indépendance. « Le taux de puissance est proportionnel au degré d'indépendance dans l'action et la capacité d'initiative ». (p.20)

Le nombre des grandes puissances jusqu'en 1941 se situait entre 5 et 8. A partir de 1941/1942, leur nombre est passé, suite au déclin des puissances européennes, à deux « superpuissances », les Etats-Unis et l'Union soviétique. Ce modèle bipolaire fonctionne jusqu'en 1991 où il disparaît. La Russie est rétrogradée au rang de grande puissance et les Etats-Unis ont le monopole de la superpuissance.

⁹⁷ *La hantise du déclin. La France 1920-1960 : Finances, défense et identité nationale.* Paris, Belin, 1994. 320 p. (Coll. Histoire et Société - Temps présents)

L'auteur cherche à étudier dans ce cadre international « Comment les Français perçoivent-ils ce bouleversement de la hiérarchie des puissances ? ... afin d'évaluer le poids respectif des fractures anciennes et récentes » à travers trois problématiques : la sécurité (chapitres 1 à 3), la puissance (chapitres 4 à 6) et l'identité (chapitres 7 à 9). (p.23)

Dans la conclusion, l'auteur synthétise l'ensemble de ces 9 chapitres. Il montre les difficultés de la France « à s'adapter à cette médiocrité du rang, au sens étymologique du terme ». (p.256) Les trois enjeux (sécurité, puissance, identité) n'ont pas évolué au même rythme au cours de ce XXe siècle. Avant 1914, il y a selon l'auteur « concordance entre sécurité, puissance et bonne conscience » (p.256) Mais malgré sa victoire en 1918, la France est intrinsèquement affaiblie tout en donnant à l'extérieur une impression de puissance. La France est au début des années 1930 « au faite de sa grandeur » ce qui lui donne un faux sentiment de sécurité. Mais nous explique l'auteur, « l'ère du doute s'est ouverte. Les responsables craignent l'avenir jusqu'à l'obsession ». Le résultat de ces craintes, c'est la construction de la ligne Maginot et « la fabrication d'un système d'alliances voué à l'inefficacité » puisque la France n'a pas mis en place une capacité de projection militaire pour venir en aide à ses alliés. La crise économique et financière de 1929 qui touche la France plus tardivement que les autres pays européens « fait voler en éclat l'influence financière et culturelle de la France sur le continent. Le résultat, c'est que le déficit de puissance et de sécurité à partir de 1936 rend la France dépendante de l'Angleterre. C'est à ce moment, écrit R.Frank que « la France est en passe de devenir une puissance moyenne, sans le savoir et, surtout, sans consentir à le concevoir ». (p.258) La conférence de Munich est la première grande crise de la puissance française.

La défaite de 1940 met fin à la sécurité du pays, provoque l'effondrement de la puissance ainsi qu'une crise de l'identité française. Après 1945 sa sécurité est assurée par les Etats-Unis. « Dans son rapport de dépendance, la Grande-Bretagne est remplacée par les Etats-Unis ». (p.259) Quant à la crise d'identité, elle cristallise « les passions françaises sur le passé tout en les détournant des projets d'avenir ». Il explique le départ du Général de Gaulle en 1946 par le fossé existant « entre les ambitions du général de Gaulle, alors président du Gouvernement provisoire, et les moyens de la France ». (p.259) Mais ne pourrait-on pas aussi expliquer la situation par le manque d'ambitions des hommes politiques de la IV République ?

A son retour en 1958, de Gaulle prend à son compte l'Europe et redresse les finances du pays « afin de préparer la France à la concurrence au sein du Marché commun ». Il renforce également son outil militaire avec la force de dissuasion nucléaire. Cette politique « contribue à reconforter l'identité ébranlée de la Nation ». (p.260)

Les Trente Glorieuses permettent « de tendre la société vers la construction d'un avenir qu'elle espère meilleur ». Mais la crise de 1970 ouvre une période de chômage massif qui n'est pas conjoncturel mais structurel avec comme conséquence : la désindustrialisation de certaines régions, la crise des banlieues, la montée de l'insécurité. Désormais « la hantise du déclin a changé de nature. Elle n'est plus seulement la peur de voir la France perdre son rang ; elle se traduit pour de nombreux Français par une anxiété face à la métamorphose de la communauté nationale » (p.261) Désormais, ce qui préoccupe les Français, c'est la scène intérieure qui prime sur la scène internationale. Si les Français se sont finalement accommodés du nouveau statut de puissance moyenne, ils entendent défendre leur identité nationale.

Robert Frank dresse un tableau flatteur de la France en ce début du XXI^e siècle : « La France se porte donc mieux aujourd'hui que les Français. Elle possède un rang, un rôle plus important que le Royaume-Uni en Europe et que l'Allemagne dans le monde, sur les plans politique, culturel et militaire du moins » (p.264) Il reprend l'expression de Hubert Védrine, ancien ministre des affaires étrangères, d'une puissance moyenne d'influence mondiale ». L'auteur met en garde cependant sur la situation économique de la France. Si la crise persiste, la position « de la France dans le monde ne pourra que se détériorer ». (p.265)

Pour R.Frank, la solution de la crise passe par l'Europe mais pour cela il faudrait que l'Union Européenne cesse d'être un nain politique et un géant économique pour devenir une grande puissance.

*

Yves VILTARD a publié en 2012 cet ouvrage sur l'approche théorique de la Chine par les chercheurs américains

Yves Viltard



Qui a peur de la Chine ?

**La contribution des théoriciens
Américains à une croyance**

Défense & Stratégie Editions

Vous pouvez télécharger cette publication sur le site
<http://www.revuedefenseetstrategie.fr>

Observatoire Européen de Sécurité

Défense & Stratégie

***Revue électronique publiée depuis mars 2002 par
l'Observatoire Européen de Sécurité***

Comité de Rédaction

Patrice Buffotot, directeur de l'Observatoire européen de sécurité
David Hanley, professeur à l'Université de Cardiff
Jean Klein, professeur émérite à l'Université de Paris 1
Jean-Pierre Maury, professeur à l'Université de Perpignan
Pere Vilanova, professeur à l'Université de Barcelone
Yves Viltard, maître de conférences à l'Université de Paris 1

Pour nous contacter

Observatoire Européen de Sécurité
Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS)
(UMR – CNRS 8209)
Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)

Site Internet : <http://www.revuedefenseetstrategie.fr>

adresse email : contact@revuedefenseetstrategie.fr

Pour retrouver les anciens numéros de *Défense & Stratégie* ou connaître les activités de l'Observatoire Européen de Sécurité, consultez son site Internet <http://www.revuedefenseetstrategie.fr>